

VII. TRAVAUX DE RESTAURATION (1800 – 1887)

VII.1 LA REMISE EN ÉTAT DU CHŒUR POUR LE SERVICE DIVIN

La Révolution fut arrêtée par le coup d'État de Napoléon Bonaparte le 9 novembre 1799 (292). Par décret du 28 décembre 1799, les cathédrales et les églises paroissiales qui étaient en possession de la Nation, furent rendues aux citoyens (293). Il s'ensuivit que l'église Saint-Étienne d'Auxerre fut remise à la paroisse par l'arrêté du conseil municipal du 7 janvier 1800 (394). Le conseil municipal jugea la destination de l'église Saint-Étienne, affectée à la célébration des fêtes nationales et décadaires et de toutes les fêtes publiques, compatible avec l'exercice du culte catholique. Il fut arrêté que la nef avec toutes les chapelles adhérentes « seront remises à l'usage des citoyens pour s'en servir sous la surveillance des autorités constituées ». Le chœur en restait exempté et les citoyens étaient tenus de n'établir aucun monument fixe dans la nef, ni au-devant des grilles du chœur, pour laisser libres ces endroits les jours de fêtes nationales et décadaires, ainsi que les jours de fêtes publiques. Cette solution de compromis ne dura que peu de temps. Les hommes d'Église du quartier Saint-Étienne commencèrent aussitôt à déblayer leur cathédrale des objets profanes qui avaient servi aux fêtes révolutionnaires, pour la remettre en état d'y célébrer les offices. Les marbres et les statues du sanctuaire ayant été déposés aux cryptes lors de leur enlèvement, ainsi que le buste de Jacques Amyot, furent rétablis dans l'ancien état (295).

L'abbé Viart, qui avait été nommé vicaire général le 13 mars 1789 par Mgr. Champion de Cicé et qui avait déjà dirigé la renaissance religieuse en 1795 au nom de l'évêque émigré, parut officiellement à la cathédrale le 25 février 1800. Il put y célébrer l'office de Pâques, ce qui signifiait, qu'à partir de ce moment, l'église Saint-Étienne était rendue au culte catholique (296).

VII.2 LA REPRISE DES TRAVAUX DE RESTAURATION

Les travaux de restauration du chœur furent repris. On plaça aux deux côtés de la grande porte, qui se trouvait depuis la démolition des deux jubés dans une situation isolée, des grilles provenant de deux chapelles de l'église Saint-Regnobert d'Auxerre, détruite suite à la réduction du nombre des paroisses en 1790. D'après Fortin, on y remarquait encore les portes qui figuraient en leur milieu, avec le couronnement en fleurs métalliques qu'elles avaient conservé. Ces deux grilles furent remplacées en 1840 par les grilles que l'on voit aujourd'hui. La peinture et la dorure de la porte principale et celles des portes latérales du chœur furent renouvelées. On essaya de mettre ces nouvelles grilles en harmonie avec la porte principale en utilisant les mêmes techniques (297).

En 1804, l'abbé Viart fit reconstruire le trône épiscopal sur le modèle de celui que Mgr. Champion de Cicé avait fait établir en 1785. Cette action était fondée sur l'espérance des anciens chanoines et plus particulièrement sur celle de l'abbé Viart, de voir un jour le siège épiscopal d'Auxerre rétabli. Certes, le Concordat de 1801 maintint la suppression de l'évêché d'Auxerre et réunit les territoires de l'archidiocèse de Sens et celles d'Auxerre au diocèse de Troyes. Mais par le Concordat de 1817, Auxerre avait failli rentrer en possession de son siège épiscopal. Ce ne fut qu'en 1821 que le siège d'archevêché de Sens fut rétabli et, en 1823, on y ajouta le titre d'évêque d'Auxerre (298).

A l'époque de la construction des murs latéraux du chœur, on avait coupé toutes les colonnettes attachées aux côtés intérieurs des piliers pour obtenir un alignement parfait de ces murs. Après leur démolition pendant la Révolution, on n'avait réparé que grossièrement ces colonnettes mutilées. Faute de ressources suffisantes, la réparation de ces piliers endommagés ne fut exécutée qu'en mars 1806. Ces réparations assez rustiques furent cachées par l'emploi d'une peinture jaunâtre. D'après le mémoire des ouvrages faits par Bernisset, plâtrier, les travaux exécutés se résument ainsi (299) :

- Réfection en plâtre de dix colonnes dans les deux piliers de droite et de gauche (A et P).
- Réfection en plâtre de deux piliers formant pilastre avec leurs chapiteaux antiques (B et O).
- Réfection en plâtre de deux colonnes supportées par des coquilles (C et N).
- Emploi de 300 briques dans les grosses colonnes.
- Emploi de deux chevrons dans deux colonnes de deux piliers.
- Réparation de deux chapiteaux antiques à côté des mausolées de Jacques Amyot et de Nicolas Colbert (E et L).



149. Piliers B et C



150. Détail pilier B



151. Détail pilier C



152. Chapiteau du pilier E

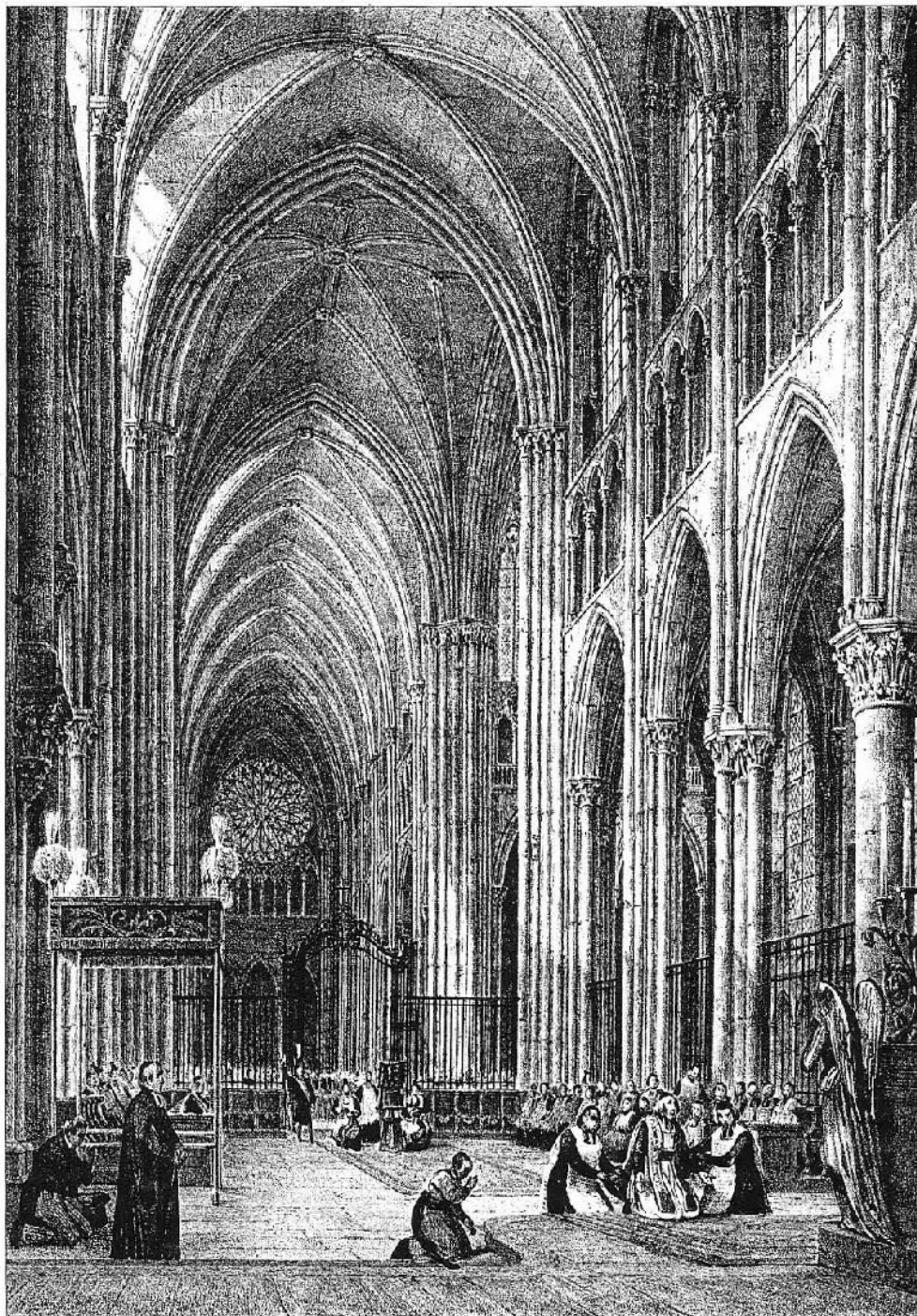


153. Chapiteau du pilier L

À la place des murs situés derrière les stalles, on érigea dans les trois travées du chœur des deux cotés les grilles actuelles, dont la pose fut rendue possible par un don anonyme de 2.700 francs en 1808 « à condition qu'elles seraient exécutées par un sieur Gendarme, serrurier (300) ».

Cathédrale d'Amiens.

Pl. 61



Gravé d'après le croquis de M. Chapuy.

Lith. de Siegfried.

*Vue générale intérieure
(propre de nos jours)*

154. Vue générale intérieure d'après Chapuy, 1828

VII.3 LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ANNÉES 1809 - 1830

La remise en état du chœur indispensable pour garantir le fonctionnement du service divin, n'était qu'une goutte d'eau dans la mer. A quelques exceptions près, on ne s'était plus occupé de l'entretien du clos et couvert de la cathédrale au siècle précédent. Fortin, dans ses *Souvenirs*, raconte qu'il avait appris par le curé, ancien membre du chapitre, que ses collègues d'autrefois, menés par le goût de l'époque, auraient préféré voir tomber cette cathédrale, « œuvre de la barbarie », plutôt que de s'occuper de son entretien. Dans le meilleur des cas, ils faisaient remplacer des pierres abîmées « par du ciment de briques ». Mais Fortin raconte également que ce prêtre avait fait substituer des pierres de taille à tous ces replâtrages et que les réparations sous ses ordres furent toujours exécutées « dans le style de l'édifice » (301).

VII.3.1 Un début modeste

En 1809 on se préoccupa enfin de la situation alarmante du clos et couvert de la cathédrale. Le 26 août 1809, Leblanc, architecte de la ville d'Auxerre, avait établi un devis de travaux de 30 articles dont le montant global s'élevait à 21.128 francs. Le 31 octobre de la même année, le ministre de l'Intérieur, convaincu de la nécessité des ouvrages relatifs aux toitures, donna l'autorisation d'employer sur le champ à leur confection 3.000 francs qui avaient été affectés par le budget de 1809. Le reste de la dépense précitée de 21.128 francs était à imputer au fur et à mesure selon nouvel ordre ministériel. Il en résulta un devis des ouvrages les plus urgents à faire qui comprenait cinq articles sur l'ensemble de l'édifice. Quant au chœur, l'architecte y intégra :

- Couvertures et terrasses au pied de la couverture du sanctuaire et couvertures des chapelles latérales.
- Sections de joints avec mortier de chaux, sable et ciment aux galeries côtés sud et est.
Plusieurs pierres à remplacer aux galeries du côté nord.
- Cintre en charpente de bois pour la conservation d'un arc-doubleau du sanctuaire.
- Charpente de la couverture à l'entrée aux cryptes.

L'adjudication des travaux, moyennant la somme de 2.980 francs, eut lieu le 25 novembre 1809 en faveur de Jean Louis Grégoire, entrepreneur de bâtiments à Auxerre. La réception des travaux fut effectuée par l'architecte Leblanc, chargé de la surveillance des travaux par la fabrique, le 10 mars 1810 (302).

Durant les années qui suivirent, les circonstances ne permirent pas d'assurer un entretien efficace de la cathédrale. Auxerre et le département, ainsi que tout le pays, furent secoués par des crises d'approvisionnement provoquées par de mauvaises récoltes de blé. Les années 1812 et 1817 furent marquées par des hausses de prix record. La situation se détériora encore sous les guerres impériales. Les Autrichiens en 1814 et les Bavares, à la suite des événements de Waterloo, imposèrent à la ville d'Auxerre d'énormes réquisitions. Le département de l'Yonne en sortait ruiné (303).

VII.3.2 Les initiatives de l'architecte Heinz

Ce ne fut qu'à partir de 1817 que l'architecte Heinz prit l'initiative de faire continuer les travaux d'entretien de la cathédrale. Cette campagne d'entretien réalisée au cours des années 1817 à 1821 se déroula sur une échelle assez modeste par des travaux exécutés en régie (304).

VII.3.2.1 L'exercice de 1817

Le 29 septembre 1817, Heinz établit un devis des réparations indispensables, dont le total de la dépense prévue s'élevait à 1.900 francs. Les travaux à exécuter se répartirent comme suit :

- Réfection à neuf du contrefort adossé à la chapelle du Trésor suivant les mêmes proportions que l'ancien. Socle en pierre de Coutarnoux à 1,50 m de haut y compris 24 cm en contrebas du sol de la cour. Tout le reste en pierre de Courson, excepté le conduit d'eau d'une saillie de 24 cm en pierre de Coutarnoux.
- Réfection à neuf de tout le parement intérieur du mur du bas-côté nord du chœur à partir du dessous des voûtes jusqu'au dessous des sablières, en remplaçant la maçonnerie en pierre de taille calcinée et pourrie par une maçonnerie en moellons avec mortier de chaux et sable, recouverte d'une assise de pierre de taille de Courson.
- exhaussement de tout le pied des chevrons de 15 cm, en découvrant le pied de la toiture à l'endroit de la réparation de la maçonnerie susmentionnée, pour faire disparaître tout le creux qui s'y trouvait et pour éviter les infiltrations.
- Réfection de toute la partie extérieure de la 2^e baie de fenêtre [31/33] du bas-côté nord du chœur en entier, entre le cintre et l'entablement, ainsi qu'une partie de l'entablement, et à l'intérieur réfection du plafond reposant sur les cintres de la baie de fenêtre et le cintre de la voûte.

Le résumé de l'état de journées de tailleur de pierre, de maçonnerie, de charpenterie et de couverture du 14 octobre 1817 s'éleva à 1.046,37 F, y compris la fourniture des pierres de Coutarnoux et de Courson. Un deuxième résumé du 18 novembre 1817 s'éleva à 453,63 F, y compris fourniture de 3.000 tuiles et du bois de chêne.



155. Baie 31/33



156. Parement intérieur baie 27/29



157. Parement intérieur de l'arcature 27/29

VII.3.2.2 L'exercice de 1818

Dans son devis du 8 juin 1818, Heinz mit l'accent sur l'urgence d'une restauration de toute la couverture et plus spécialement de celle du sanctuaire, extrêmement endommagée par des intempéries. D'autres urgences se présentaient partout :

- Aux dalles formant la galerie extérieure.
- À la galerie établie au pied des grands vitraux.
- Aux conduites d'eau établies au-dessus des arcs-boutants.



158. Couvertures côté sud-est

Le montant qui fut alloué à la charge du budget de 1818 du Département, fut limité à 2.400 francs. D'après l'état des ouvrages établi le 4 novembre 1818, le total de la dépense pour des travaux en maçonnerie, charpente et couverture, faits en régie du 18 septembre au 4 novembre, s'éleva à 1.663 francs, y compris la fourniture de mille tuiles grand moule et de 6.000 tuiles ordinaires. D'après un autre état des ouvrages établi le 4 février 1819, le total du reste de la somme à employer au budget de 1818 s'éleva à 737 francs. Il s'agit des travaux en maçonnerie, charpente, couverture, ferrurerie et vitrerie faits en régie du 9 novembre 1818 au 30 janvier 1819, y compris les fournitures des pierres de Mailly-la-Ville et de Coutarnoux, ainsi que des bois de chêne.

VII.3.2.3 L'exercice de 1819

Dans son devis du 28 juillet 1819, Heinz mit en évidence le mauvais état de la maçonnerie entourant les vitraux du bas-côté nord du chœur entre la sacristie et la chapelle de la Vierge. C'était particulièrement le cas à l'intérieur, où des infiltrations par le toit avaient provoqué des dégâts dont la réparation avait été prévue en pierre de Courson. Le haut des baies des vitraux du même côté se trouvait dans un très mauvais état, suite aux réparations antérieures impropres, en « plaques en maçonnerie en moellons » qui étaient à remplacer par une maçonnerie en pierre de taille de Courson. Finalement, Heinz envisagea la réparation de la charpente au dessus du chœur à l'aide d'un tirant et d'autres bois pour consolider l'une des fermes. Le budget qui fut mis à sa disposition par le Département s'élevait de nouveau à 2.400 francs. D'après l'état des ouvrages établi le 10 décembre 1819, les travaux au chœur, exécutés en régie, se répartirent comme suit :

- Réparation du haut des baies de trois vitraux côté nord.
- Réparation d'une ferme au comble du chœur.

Les autres ouvrages exécutés sur le budget de 1819 se rapportèrent à la nef.

VII.3.2.4 L'exercice de 1820

D'après le devis établi le 15 juillet 1820, les réparations de la charpente au-dessus du chœur devaient être suivies du remplacement de douze entrails et par la révision de toute la couverture du chœur, spécialement par la réparation de la charpente de la noue sud-est. De plus, une partie de l'entablement de la chapelle de la Vierge ainsi que le couronnement au-dessus des vitraux, eurent besoin d'être réparé en pierre de Courson. Le budget pour l'exécution de ces ouvrages était toujours limité à 2.400 francs. D'après l'état des ouvrages établi le 17 janvier 1821, l'exécution des travaux en régie sur la somme de 2.400 francs ne toucha, au sujet du chœur, que la réparation de la couverture du sanctuaire.

VII.3.2.5 L'exercice de 1821

Le 17 mars 1821, Heinz établit un devis des réparations en maçonnerie, charpente et serrurerie à faire aussi bien à la nef qu'au chœur, qui s'élevait à 39.648 francs. Quant au chœur, Heinz proposa les travaux suivants :

- Remplacement de pierres calcinées et réfection des joints aux maçonneries des derniers vitraux des bas-côtés joutant la chapelle de la Vierge.
- Réparations extérieures des murs de la chapelle de la Vierge, particulièrement l'entablement de ses sept vitraux.
- Relèvement et remplacement d'une grande partie des murs extérieurs des trois chapelles méridionales du chœur, ainsi que la réfection entière d'un contrefort.
- Rétablissement du chemin de ronde extérieur au-dessus du même bas-côté et réfection des joints pour empêcher les infiltrations d'eau.
- Restauration du chemin de ronde supérieur contournant le chœur et le sanctuaire, suite aux détériorations par le gel d'une partie des pierres de la corniche soutenant les tablettes de ce chemin, particulièrement dans la partie exposée au nord.
- Réparation de six des quinze grands vitraux du chœur et du sanctuaire.
- Restauration de la balustrade entourant le pourtour du chœur et du sanctuaire dont une partie était tombée par vétusté.
- Restauration de sept des quatorze contreforts des arcs-boutants au pourtour du chœur et du sanctuaire pour éviter des risques aux voûtes hautes du chœur.
- Nettoyement et rejointoiement de sept poutres des arcs-boutants.



159. Vue côté sud-est



160. Vue côté nord-est

Le 9 août 1821, le ministère de l'Intérieur accorda un secours de 5.000 francs pour les réparations les plus urgentes à la nef et au chœur. Quant au chœur, l'architecte Heinz ramena son devis du 17 mars à deux positions à exécuter :

- Relèvement et remplacement d'une grande partie des murs extérieurs des trois chapelles méridionales du chœur ainsi que la réfection entière d'un contrefort.
- Réparation de six des quinze grands vitraux du chœur et du sanctuaire.

Ces travaux avaient été exécutés, comme d'habitude, en régie. De plus, la somme annuelle de 2.400 francs allouée à la charge du budget du Département avait été employée aux travaux de réparation de la nef.



161. Vue des chapelles côté sud

Le 20 février 1822, le préfet de l'Yonne, convaincu de la nécessité de l'exécution de l'ensemble des travaux proposés par Heinz le 17 mars 1821, s'adressa de nouveau au ministre de l'Intérieur pour obtenir un autre secours de 35.000 francs afin d'achever les travaux commencés. Il proposa d'allouer cette somme sur les fonds du Trésor public et de la répartir de moitié sur les années 1822 et 1823. Le préfet fit observer que la fabrique de l'église ne jouissait d'aucuns revenus pour contribuer à l'entretien de l'édifice, sauf une allocation annuelle de 2.400 francs accordée par le Conseil général sur les fonds départementaux ; cette somme ne suffisait que pour réparer les nouvelles dégradations qui survenaient chaque hiver, sans pouvoir s'occuper des anciennes.

VII.3.2.6 La poursuite à petits pas des travaux

La demande du préfet resta sans réponse du ministère, certainement en raison des changements renouvelés de l'administration sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X. L'existence des fabriques fut établie « pour veiller à l'entretien et à la conservations des temples ». Cela signifiait, entre autres, que les travaux à effectuer sur les églises paroissiales étaient à financer par le conseil de fabrique et le conseil municipal. Mais, dans le cas où les travaux envisagés excédaient les ressources locales, le ministère des Cultes pouvait accorder des subventions. Lors de la première Restauration, les services du ministère des Cultes et ceux du ministère de l'Intérieur furent réunis. Il s'ensuivit que la charge des

églises était du ressort du ministre de l'Intérieur et le resta avec certaines variations administratives jusqu'en 1824. Par l'ordonnance du 26 août 1824, le ministère des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique fut créé et prit en charge les Affaires culturelles (305). Ce ministère réagit d'abord par petits pas aux nécessités de restauration de la cathédrale d'Auxerre, en accordant pour l'exercice de 1826 une somme de 3.000 francs qui fut complétée par l'allocation d'une somme de 2.400 francs à la charge du budget départemental. Les travaux exécutés en régie comprirent (306) :

- Réparations de trois piliers avec leurs arcs-boutants du chevet.
- Réparations des cinq rosaces des verrières du chevet.
- Réparations de la charpente du comble du chœur.

Le ministre fit suivre des subventions de 2.000 francs en 1827 et en 1829 sans que les travaux à exécuter ne fussent précisés. Un autre montant de 5.000 francs fût accordé le 18 janvier 1830 pour réparer les parties méridionales de la nef (307).

VII.3.3 La restauration du mausolée des Chastellux

En 1822, César Laurent, Comte de Chastellux, de sa propre initiative, fit restaurer le mausolée de ses ancêtres. L'emplacement de ce tombeau se trouvait alors à droite en entrant dans la chapelle de la Vierge, « sous une arcature creusée dans la muraille ». C'était un tombeau en marbre blanc au milieu duquel on avait placé un bas-relief représentant Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux, maréchal de France et Georges de Chastellux, amiral de France. On lisait au-dessous : « RÉTABLI EN 1822 PAR CÉSAR LAURENT COMTE DE CHASTELLUX », ce qui signifiait bien que ce bas-relief datait de 1822 et n'avait rien à voir avec l'ancien tombeau du XV^e siècle brisé pendant la Révolution en 1793. Une plaque en marbre noir, scellée à côté du tombeau, relatait bien l'histoire de son origine (308). En 1423, Claude de Beauvoir de Chastellux fut nommé chanoine héréditaire de l'église Saint-Étienne d'Auxerre. Par ce geste, le Chapitre le remerciait de la restitution de la ville de Cravant, située sur la rive droite de l'Yonne, à 19 km d'Auxerre. Le seigneur de Chastellux avait reconquis cette ville qui appartenait avant la guerre de Cent-Ans au Chapitre. Après sa mort, il fut inhumé dans un endroit inconnu et, en 1483, transféré dans la chapelle de la Vierge, alors encore appelée chapelle Saint-Alexandre. D'après un passage du registre capitulaire du 30 mai 1483, on apprend que Jean de Chastellux, fils de Claude, avait demandé aux chanoines d'Auxerre « que le corps de son père soit déposé dans la chapelle Saint-Alexandre et que le sien y soit également inhumé après sa mort ; ce qui lui fut accordé » (309). Ceci fit penser que ce fut Jean et non pas son oncle, Georges de Chastellux, qui y fut inhumé, contrairement au texte de la plaque en marbre scellée à côté du tombeau. D'après Fortin, le mausolée restauré fut placé un peu plus bas que l'ancien et entouré d'une grille en fer, ornée de dards à hauteur de l'appui et qui fut plus tard supprimée pour éviter des accidents (310).

Au cours de la grande campagne de restauration de 1866 à 1875, les arcatures de la chapelle de la Vierge, y compris les sculptures stupidement découpées lors de la dernière étape des décorations du chœur en 1775, avaient été entièrement restaurées. Si l'on suit les intentions de l'architecte Piéplu dans son devis du 27 février 1863, dans lequel il prévoit le démontage et le remontage du mausolée des Chastellux à l'occasion de la réfection des sculptures de la chapelle de la Vierge, on peut supposer que le déplacement du mausolée eût lieu entre 1876 et 1879, années de la restauration des arcatures de

cette chapelle (311). On retrouve donc aujourd'hui le tombeau de marbre de 1822 dressé contre le mur de la petite chapelle aux voûtes basses située près de l'escalier des cryptes, sur le bas-côté nord du chœur ; elle est dite chapelle des Chastellux. Une inscription moderne, gravée sur une plaque en marbre blanc au-dessus de l'autel, informe qu' « ici reposent les nobles et puissants Seigneurs, Monseigneur Claude de Beauvoir, sire de Chastellux, vicomte d'Avallon, chevalier banneret, conseiller général du duché de Normandie, maréchal de France, premier chanoine héréditaire de cette église, mort en 1453, et Monseigneur Georges Beauvoir de Chastellux, amiral de France, son frère ». La plaque en marbre noir, qui nous rappelle les événements historiques concernant les Chastellux au XV^e siècle et anciennement fixée à côté du tombeau dans la chapelle de la Vierge, se trouve maintenant attachée au mur, face à l'autel.



162. Tombeau des Chastellux



163. Plaque d'information historique

VII.4 LES INTERVENTIONS DES ANNÉES 1830 - 1848

La révolution de juillet 1830 entraîna de nouveau un ralentissement des efforts pour arriver à une réparation efficace des dégradations constatées à l'église Saint-Étienne d'Auxerre. Les ressorts ministériels furent modifiés de nouveau et ce fut le ministère de la Justice et des Cultes qui prit le relais de celui des Affaires ecclésiastiques (312).

La restauration de Saint-Étienne fut reprise le 30 mai 1835 par l'allocation d'un secours de 3.000 francs imputable sur les fonds du budget du ministère de l'Intérieur, concurremment avec les ressources locales et celles que devait fournir le ministère de la Justice et des Cultes. Pourtant, le 9 novembre de la même année, ce dernier ministère refusa d'y participer sans avoir pris connaissance du devis des travaux, ainsi que des plans des parties prévues à la restauration (313).

A cette époque, vers 1835, seul le carrelage en pierres blanches et noires de la chapelle du Bon-Pasteur, autrefois celle de l'évêque, fut réparé et remis à neuf. Cette restauration exécutée, moyennant la somme de soixante francs, fut rendue possible par le don « d'une personne pieuse de la paroisse ». Dans le même temps une épitaphe gravée sur marbre noir, concernant la famille Bargédé, fut placée dans le dallage au fond de la chapelle, également suite à un don (314).

VII.4.1 La démolition de la galerie reliant l'ancien palais épiscopal à la cathédrale

L'ancien palais épiscopal, alors la préfecture, longtemps menacé de destruction, fut sauvé au cours de deux grandes campagnes de restauration. La première, dirigée par l'architecte départemental Leblanc-Davau, se déroula de 1836 à 1838 et la deuxième par l'intervention de Viollet-le-Duc de 1844 à 1852. Au cours de la première campagne de 1836 à 1838, la façade occidentale de la préfecture connut de profondes transformations, par lesquelles la façade nord-est des cryptes et du chœur fut touchée directement. En 1836, le vicomte François-Marie Taillepié de Bondy, préfet depuis 1833, résolut de rendre l'ancien palais plus habitable. Il fit modifier le niveau de la cour entre le côté ouest de la préfecture et la cathédrale en faisant enlever « le massif énorme de terre qui masquait tout le rez-de-chaussée et conduisait par une pente à un perron élevé devant le premier étage de la préfecture ».

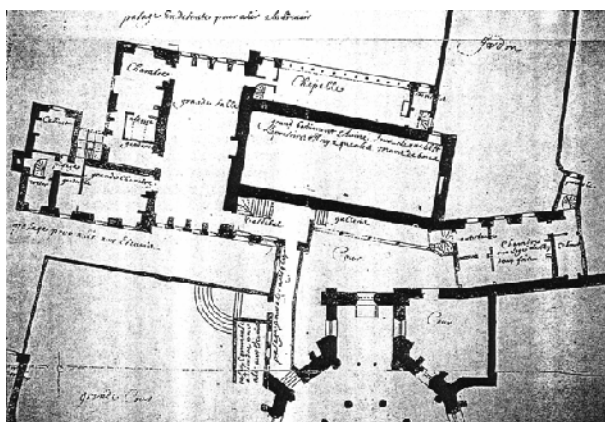


164. Vue de la préfecture depuis l'ouest

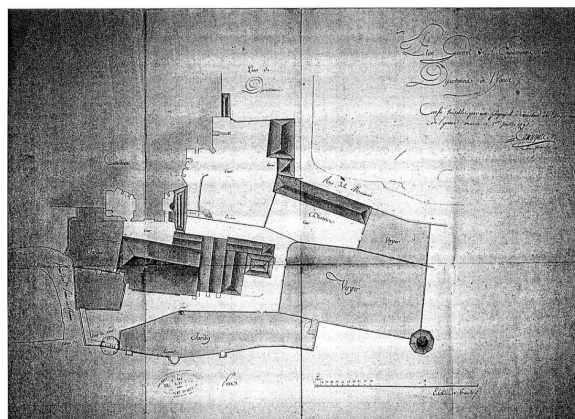


165. Niveau du terrain actuel entre la préfecture et la cathédrale

De plus, la galerie médiévale qui reliait l'ancien palais épiscopal à la cathédrale disparut, car elle était devenue inutile. Autrefois, cette galerie permettait à l'évêque d'accéder directement de la salle synodale ou de ses appartements, situés au premier étage de son palais, à la cathédrale (315).



166. Détail tiré du plan de la cathédrale, de Notre-Dame-de-la-Cité et du palais épiscopal établi avant 1683 (voir page 49)



167. Plan général de palais épiscopal en 1791

Il y a lieu de croire qu'il s'agissait d'une galerie à deux niveaux qui reliait le palais aux cryptes et au chevet de la cathédrale. Dans une transaction du 28 août 1391 passée entre Michel de Cresney, évêque d'Auxerre de 1390 à 1409, et le Chapitre) il est fait mention d'une porte « derrière le chœur à côté du maître-autel », par laquelle l'évêque pouvait entrer de son palais. Un autre accord en 1401 qui régla l'accès de l'évêque à la cathédrale, fit mention de deux portes superposées. Il fut stipulé que la porte basse, par laquelle l'évêque entra de son palais dans l'église souterraine serait murée et qu'il en serait construite une autre, par laquelle il pourrait entrer de son palais dans la chapelle de la Trinité située dans l'abside des cryptes. Quant à la porte haute, on y reconnaît encore l'encadrement de l'ouverture vers l'ancienne galerie, murée après le déplacement de la porte de Jean Baillet, évêque d'Auxerre de 1477 à 1513. Jean Baillet fit réaliser cette porte, ornée de ses armes, pour fermer la galerie du côté de la cathédrale. M. de Bondy la fit restaurer et l'adapta à sa nouvelle destination comme accès aux appartements préfectoraux (316).



168. Choeur baie 11 :
Encadrement de la porte vers l'ancienne galerie



169. Porte de Jean Baillet
donnant accès aux appartements préfectoraux

VII.4.2 Les actions administratives

Quant à la cathédrale, des actions purement bureaucratiques se suivirent. Le 5 août 1837, le préfet de l'Yonne fut informé de l'épuisement du budget du ministère de la Justice et des Cultes. Le ministre exprima sa bonne volonté de vouloir revenir à l'allocation d'un secours pour des restaurations à l'occasion de l'établissement du budget pour l'année 1838 (317).

Le 15 novembre 1837, G. Dondenne, architecte de la cathédrale, dressa un « Rapport sur la situation de l'Église Cathédrale d'Auxerre pour être présenté à Monsieur Le Ministre de la Justice et des Cultes ». Dondenne fit observer qu'on avait fait depuis longtemps des réparations sur les fonds alloués par le gouvernement et sur ceux votés par le Conseil général du département, mais toujours en suivant les nécessités les plus urgentes. Selon lui, il en résultait des dégradations pouvant provoquer la ruine de parties entières. En conséquence, il restait partout des réparations à faire concernant des ornements brisés, des balustrades rompues, des trottoirs détruits par la gelée, des vitraux dont les découpures et les jambettes en pierre étaient brisées. En outre, il y avait des réparations à faire partout aux charpentes et à la toiture. En faisant allusion aux procédures administratives alors en vigueur pour obtenir des secours ministériels, Dondenne souligna l'impossibilité de faire des dessins précisant les réparations à exécuter « car il faudrait faire des dessins de tout l'édifice ». À son avis, en vue de la multitude des dégradations à réparer, « il serait de même fort difficile d'établir un devis détaillé et précis de ces réparations ». La plupart des dégâts touchaient la nef et les tours de la cathédrale. Mais il y en avait d'autres comme ceux aux balustrades, aux chemins de ronde, aux vitraux ainsi que ceux aux charpentes et à la toiture, qui laissaient supposer que des dégradations aux parties correspondantes du chœur fussent intégrées (318).

Une estimation globale du coût de tous les travaux mentionnés s'éleva à 71.920 francs. Pourtant, le 24 mai 1839, le ministère de la Justice et des Cultes refusa son accord en demandant une nouvelle requête intégrant exclusivement les grosses réparations ayant pour objet la conservation de l'édifice. Dans sa réponse du 7 août 1839, Dondenne proposa donc d'accorder une somme de 10.000 francs pour les travaux les plus urgents sans les préciser. Le 29 mars 1840, le ministère en accorda 3.000 francs, suivis d'une allocation complémentaire de 3.000 francs de la part du Conseil général du département. D'après le devis établi par Dondenne pour des travaux à exécuter en 1840 il ne fit restaurer que des parties de la nef et de la grande tour (319).

Dans la même année 1840, la cathédrale fut inscrite provisoirement sur la liste des édifices classés « monuments historiques », ce qui ouvrait des possibilités pour obtenir d'importantes subventions pour des restaurations restées jusqu'alors en suspens. Cependant, pour parvenir à son classement définitif, il fallait satisfaire à des exigences ministérielles. Le 3 mai 1841, le préfet de l'Yonne, en renouvelant sa requête d'une subvention, informa le ministre de l'Intérieur qu'il avait donné l'ordre de remplir les formalités nécessaires. Il fallait constituer un dossier se composant de plans, de coupes et d'élévations de l'édifice, d'un devis descriptif et estimatif accompagné d'une notice historique et archéologique (320).

Le ministre de l'Intérieur fit savoir le 21 août 1841 au préfet que le budget des Monuments Historiques pour l'exercice courant ne permettrait plus de répondre favorablement à sa requête d'une subvention et lui recommanda de s'adresser en cette affaire au ministère de la Justice et des Cultes. Le 7 octobre 1841, le ministre de la Justice et des Cultes, en réaction au rapport précité du 15 novembre 1837, et

rétabli par l'architecte Dondenne en date du 17 octobre 1840, fit observer que l'église Saint-Étienne d'Auxerre, d'après la circonscription diocésaine établie par ordonnance royale du 21 octobre 1822, ne disposait plus de son ancien titre, que le diocèse d'Auxerre n'existait plus, que le diocèse auquel elle appartenait désormais était celui de Sens – et qu'il en résultait que le coût des travaux d'entretien et de réparation de l'église ne serait plus à la charge de l'État (321). Pour bien comprendre cela, il faut se remettre en mémoire la situation administrative alors en vigueur. D'après le rapport du 31 mars 1841 de Jean-Philippe Schmit (322), nommé « inspecteur des cathédrales et autres monuments religieux » le 20 juin 1840, les édifices religieux avaient été divisés en deux classes: les cathédrales, dont l'État était demeuré propriétaire et dont les dépenses étaient à supporter par le Trésor public, et les églises paroissiales, alors reconnues propriété communale et aux dépenses desquelles pourvoyaient subsidiairement les fabriques, et à défaut les communes et pour lesquelles, enfin, des secours étaient à accorder occasionnellement, soit sur les fonds du ministère des Cultes, soit sur ceux du ministère de l'Intérieur. On peut en conclure que le ministre de la Justice et des Cultes, par sa réponse du 7 octobre 1841, avait cherché à se débarrasser le plus facilement de cette affaire.

VII.4.3 Le projet d'Émile Leblanc-Davau

En 1843, Émile Leblanc-Davau, le premier à occuper, de 1836 à 1844, le poste d'architecte départemental (323), établit le nouveau projet de travaux de restauration (324) demandé par le préfet le 3 mai 1841. Dans son devis descriptif du 25 avril 1843, Leblanc fit observer que l'église cathédrale d'Auxerre n'avait pu recevoir jusqu'alors que des subventions trop faibles pour une restauration intégrale, ce qui signifiait qu'il fallait s'occuper d'urgence des travaux de consolidation. C'était surtout au chœur qu'il fallait prévoir les travaux suivants dont la maçonnerie était à exécuter en pierre de Chevroches:

Dans la partie nord du chœur

- Réfection des socles des contreforts pour éviter l'effondrement de cette partie de la cathédrale, en raison du risque de chute des quelques-uns d'entre eux qui supportaient la poussée des voûtes hautes du chœur.
- Remplacement des pierres au 4^e et 5^e cordon du premier contrefort côté nord.
- Remplacement de deux pierres aux contreforts de la sacristie côté nord.
- Remplacement d'une gargouille du premier contrefort du chevet.

Dans la partie sud du chœur

- Reprise de quatre mètres d'entablement.
- Reprise de cinq mètres de cordon à la chapelle de la Vierge.
- Remplacement d'un mètre du chemin de ronde supérieur.
- Remplacement d'une gargouille entre le chœur et la tour Saint-Michel.
- Remplacement de quatre marches conduisant aux cryptes dans la cour côté sud

Dans les cryptes.

- Enlèvement des décombres qui s'y étaient accumulés.
- Rétablissement des vitraux.

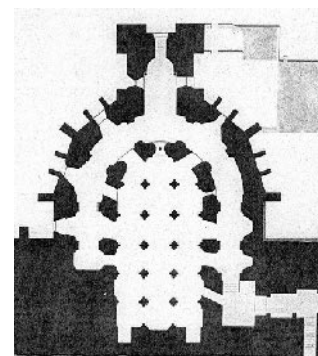
Le coût estimatif, qui s'élevait à 18.000 francs pour tous les travaux à exécuter, y compris ceux au grand portail et à la nef côté nord, au transept et au portail nord, fut présenté par Leblanc le 5 mai 1843.

Le 16 mai suivant, le préfet transmet ce projet, accompagné d'une « Notice historique et archéologique » établie par Maximilien Quantin le 1^{er} mars 1842, au ministre de l'Intérieur pour solliciter le classement définitif de l'église cathédrale d'Auxerre comme « un des monuments du Moyen Âge les plus remarquables par l'élégance de sa construction et la pureté du style architectonique » (325).

Prosper Mérimée, inspecteur général des Monuments Historiques au ministère de l'Intérieur depuis 1834 (326), s'en occupa et donna son jugement sur le projet présenté à la commission des Monuments Historiques le 9 février 1844. En soulignant l'importance de l'ancienne cathédrale d'Auxerre du point de vue artistique, Mérimée dénonça l'état incomplet du devis et proposa d'ajourner toute allocation de fonds jusqu'à la présentation d'études approfondies relatives à l'urgence des réparations. Par contre, Mérimée jugea les cryptes, jusqu'alors négligées par les architectes, « d'un immense intérêt », en raison de leurs dispositions anciennes et, plus spécialement, des fresques du XI^e siècle, à son avis « encore totalement conservées ». Il mentionna avoir invité l'architecte Viollet-le-Duc « à faire un travail graphique sur cette crypte, et à copier les peintures qu'elle renferme ». En conséquence, Mérimée proposa à la commission de décider en principe la restauration des cryptes, et de réserver une somme de 3000 francs sur l'exercice de 1845 pour les premiers travaux. Selon lui, la restauration des cryptes devait être exécutée entièrement à la charge du ministère de l'Intérieur du fait de leur valeur « uniquement sous le rapport de l'art ». La commission des Monuments Historiques adopta toutes ces conclusions à l'occasion de sa séance du 9 février 1844. Sept jours plus tard, le ministre les approuva sans exception (327).

VII.4.4 La restauration des cryptes par Viollet-le-Duc

Le plan des cryptes, établi par Leblanc-Davau le 2 septembre 1842, révèle bien la situation critique des murs en tant qu'assiettes de la structure portante du chœur. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, on avait imprudemment agrandi les baies des fenêtres et celles du mur autour de la nef centrale pour donner plus de jour et faciliter l'exercice du culte dans les chapelles qui s'y trouvaient. De plus, on avait mutilé les piliers sous prétexte d'allègement (328).



170. Plan des cryptes établi par Émile Leblanc-Davau le 2 sept. 1842

Eugène Viollet-le-Duc, alors architecte en collaboration avec les Monuments Historiques (329), fut chargé de présenter au ministre un projet pour la restauration des cryptes, pour suite à donner (330). Il avait envisagé de tout restaurer en l'état d'origine, de consolider murs, arcs et piliers, ainsi que de faire niveler et daller le sol jusqu'alors conservé en roc inégal. Déjà le 16 avril 1843, il avait établi une étude préliminaire des travaux envisagés. Il prévoyait essentiellement l'emploi de la pierre de Chevroches incrustée dans les murs et les arcs, ainsi qu'un dallage d'une épaisseur de 10 cm, également en pierre de Chevroches. Il mit l'accent sur la nécessité d'un raccordement parfait de tous les parements de maçonnerie neuve aux anciens (331).

Le 1^{er} août 1844, Viollet-le-Duc présenta un devis estimatif des travaux à exécuter qui s'élevait à un total de 17.245 francs. Il s'en tint, en principe, aux données de son étude préliminaire (332) :

- Reprises au pourtour de deux baies de porte entre la nef et le bas-côté vers l'arrivée pour les rétrécir, le tout en pierre de Chevroches y compris la taille des parements aux dossierers.
- Reprises des autres baies, pour les rétrécir, les dossierers et les cintres en pierre de Chevroches y compris la taille des parements.
- Les faces au pourtour des baies en moellons piqués et jointoyés en ciment romain dont la maçonnerie derrière les parties précédentes était prévue en moellons ordinaires.
- La baie au fond de l'abside était à boucher et les deux faces prévues en moellons piqués.
- Le sol était à daller en pierre de Chevroches d'une épaisseur de 10 cm.



171. Plan d'étude des cryptes établi par Viollet-le-Duc le 10 février 1844

Le 10 août 1844, Viollet-le-Duc fit remettre son projet, qui se composait d'une feuille de dessins (voir ci-devant) et d'un devis au ministre. Prosper Mérimée s'en occupa et le 10 janvier 1845, il en proposa l'adoption à la commission. Il fit observer qu'il n'y avait pas de concours à espérer de la fabrique ni du Conseil général. La dépense de 17.245 francs serait donc entièrement à la charge du ministre de l'Intérieur, dont les 3.000 francs prévus pour l'exercice de 1845. Il proposa de répartir les 14.245 francs restants sur les crédits des trois années suivantes. Le ministre y consentit. Le 28 avril 1845, la soumission des travaux à exécuter fut décidée en faveur de l'entrepreneur Léger d'Auxerre et, le mois suivant, les travaux furent lancés (333).

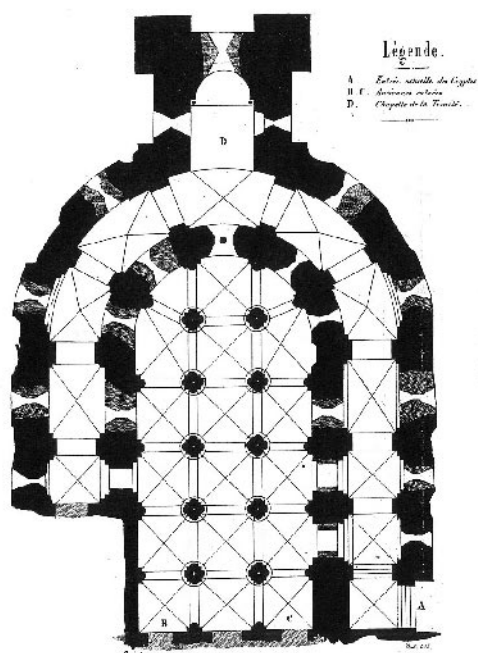
Peu de temps après, on avait redécouvert, en juin de la même année, sur le côté méridional des cryptes, deux chapelles latérales oubliées depuis la Révolution, car elles avaient été remplies « de terre et débris de toutes sortes » lors des dévastations de 1793 (334). Seule l'une d'entre elles, la plus à l'est, dite « chapelle des Tombeaux », a été déblayée lors des travaux de restauration. On y avait trouvé les

sépultures de douze chanoines du Chapitre cathédral inhumés au cours des années 1779 à 1783. Ils étaient placés dans des cases maçonnées en briques enduites de plâtre, posées en quatre rangs de longueur et trois de hauteur. Des inscriptions, écrites au pinceau sur fond blanc, donnaient les noms de cinq de ces chanoines comme suit :

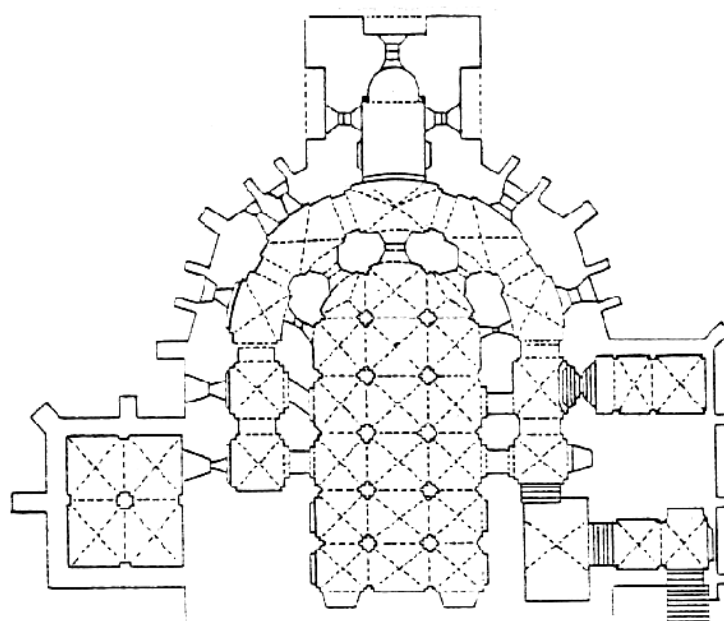
- MM. Huet, grand archidiacre, mort en 1779.
- Pillard, chanoine, mort subitement en 1782.
- Robinet, 1782.
- Delamalle, mort d'une maladie contagieuse, en 1783.
- Favre, même année.

Dans la maçonnerie des tombes se trouvaient des morceaux de sculptures « de différentes époques ». De plus, on avait trouvé des bustes « fort curieux » et des fragments du tombeau des Chastellux datant de la fin du XV^e siècle. Au cours des travaux de restauration, les cases des sépultures furent démolies et les corps des chanoines transportés au cimetière général (335).

Les travaux de restauration aux cryptes furent exécutés conformément au calendrier retenu et achevés comme prévu en 1848. Les décomptes, envoyés au préfet de l'Yonne le 1^{er} août 1848, montrent que Viollet-le-Duc avait respecté son budget d'une dépense totale de 17.245 francs au plus (336). Les parties reconstruites par Viollet-le-Duc sont indiquées sur le plan des cryptes dessiné par Boivin et publié par Quantin en 1850 (voir ci-après). Les hachures auprès des baies indiquent ces restaurations. Pourtant, ce plan contient une erreur fondamentale. Le déambulatoire méridional avait été prolongé indûment de deux travées. En réalité, ce déambulatoire avait, dès l'origine, deux travées de moins que la nef centrale. Thomas H. King avait bien mieux compris cette situation comme en témoigne son relevé des cryptes établi en 1893 (voir ci-après).



172. Plan des cryptes d'après Boivin, publié par Quantin en 1850



173. Plan des cryptes d'après King, 1893

VII.4.5 D'autres interventions des années 1843 – 1848

Malgré le rejet par le ministre de l'Intérieur du projet de l'architecte Leblanc-Davau, dont les évaluations des travaux se montaient à 18.000 francs, les administrations locales annoncèrent leur participation aux dépenses. Le Conseil général du département avait porté à son budget pour l'exercice 1844 une somme de 3.000 francs. Le 23 septembre 1843, le conseil municipal réagit en votant également une somme de 3.000 francs pour concourir aux travaux d'entretien projetés. Cette somme était à acquitter par tiers dans les années 1844 à 1846 (337).

Les années suivantes furent marquées par de multiples actions bureaucratiques qui rappellent la situation des années trente, et restèrent sans effet décisif à l'égard de restaurations si nécessaires. En premier lieu, à la suite de l'offre de service pour la restauration des vitraux faite par l'entreprise Joseph Aventin Veissière, peintre et vitrier à Seignelay, une correspondance étendue, à partir du 18 juin 1843 au 12 octobre 1843, se développa entre l'entreprise, l'architecte, le préfet et le ministère de l'Intérieur sans donner de résultats (338). On ne revint sur cette offre que vingt-trois ans plus tard.

Ensuite, le 24 janvier 1844, le préfet demanda un rapport au président du conseil de fabrique de la cathédrale relatif aux comptes à solder sur la somme allouée par le Conseil général. Il demanda que l'architecte ne présente dans ces comptes que ce qui avait rapport aux travaux de consolidation. L'architecte G. Dondenne, entre-temps confirmé comme architecte de la cathédrale, fut chargé d'établir ce rapport, daté du 23 mai 1844. Il y mit en évidence les difficultés d'une répartition correcte des travaux du fait des décisions qu'il fallait prendre au fur et à mesure. De plus, il mit l'accent sur certains travaux de restauration souhaitables pour la conservation de l'édifice, comme les sculptures bien dégradées des arcatures, ainsi que les vitraux anciens « continuellement disloqués et enfoncés par le vent ». Quant aux restaurations du chœur à exécuter au cours de la campagne de 1844, Dondenne proposa :

- Le rétablissement des têtes décorant les arcatures de la chapelle de la Vierge, ainsi que la réfection de plusieurs parties de ces arcatures abattues lors de la pose de boiseries en 1775.
- La restauration du pavé des bas-côtés du chœur ainsi que du pavé de la chapelle de la Vierge, qui devrait être payée par le curé de la cathédrale.

Il termina son rapport en demandant au préfet d'approuver les travaux proposés en y joignant également ceux de l'entretien des toits, ainsi que ceux de la réparation des vitraux qui menaçaient de tomber (339).

D'après Fortin, le dallage de la chapelle de la Vierge avait été refait à neuf en 1844. A cette occasion, on découvrit une pierre tumulaire recouverte d'une plaque en cuivre, sous laquelle « environ à un mètre de profondeur, fut trouvé un corps déposé dans la chaux vive, sans aucune apparence de cercueil ». Cette sépulture se trouvait près d'un mètre du mausolée des Chastellux, placé dans la chapelle. Également d'après Fortin, la chapelle de la Vierge fut divisée en deux parties à la même époque. La première partie, servant de sanctuaire, fut munie d'une grille de communion (340).

Jusqu'alors la cathédrale n'était inscrite que provisoirement sur la liste des édifices classés « monuments historiques ». Dans sa séance du 2 juillet 1844, le conseil municipal invita « M. le Maire à solliciter avec

instance de M. le Ministre le classement définitif au nombre des monuments historiques de France, de notre Église cathédrale qui à tant de titres doit y figurer » (341).

Entre-temps, Jean Boivin avait succédé à Émile Leblanc-Davau dans les fonctions d'architecte départemental. Le 18 avril 1845, il s'adressa au préfet au sujet de l'emploi des fonds votés par le Conseil général et par la ville d'Auxerre pour l'entretien de l'église Saint-Étienne. Lors d'un constat minutieux établi sur place en présence d'Eugène Viollet-le-Duc, il fut reconnu que les couvertures de l'édifice dans leur état déplorable réclamaient l'emploi de toutes les ressources disponibles à leur restauration. Pourtant, une restauration générale aurait excédé de beaucoup les ressources. Il fallait donc faire un choix parmi les parties les plus endommagées, dont les travaux pourraient s'exécuter en régie. Boivin proposa donc (342) :

- La restauration complète du comble de la tour nord.
- La démolition des noues en tuiles et leur reconstruction en plomb.
- Le revêtement d'une partie des chéneaux en pierre par une lame de plomb « afin d'empêcher les infiltrations dans les murs et aussi pour préserver de la pourriture les sablières basses des chevrons, lesquelles baignent littéralement dans l'eau recueillie par les dits chéneaux ».

Quant au chœur en particulier, un mémoire du 10 avril 1847 fait savoir que des travaux de charpente avaient été exécutés par Jarry, charpentier, en régie comme suit (343) :

- Réfections de la charpente du bas-côté nord.
- Réparations d'une des chapelles côté sud.

Au cours de l'année 1845, une autre affaire enflamma les esprits. Dans les années 1774 à 1775, les têtes sculptées décorant les arcatures dans la chapelle de la Vierge avaient été enlevées pour pouvoir y fixer des boiseries (voir page 118). En juin 1843, un accord entre le curé de la cathédrale, l'architecte et l'entrepreneur Dantan de Paris mena à la réfection de ces têtes démolies sans que le ministre de l'Intérieur n'en fût informé. Les têtes avaient été faites et envoyées à Auxerre, prêtes à être posées. Le 26 avril 1845, le ministre, après en avoir pris connaissance s'éleva contre cette pose. À son avis, ces têtes ne correspondaient point aux anciennes, car elles étaient « élevées sur leur cou et leurs épaules, tandis que les anciennes sortaient de feuillages et étaient placées sous des dais ». Il demanda donc au préfet de donner les ordres nécessaires pour empêcher la pose de ces sculptures. Dantan en fut informé. Néanmoins, le 11 mai suivant, il s'adressa au ministre pour qu'il autorise la continuation de son œuvre en soulignant que le choix des têtes « a été très mûrement concerté et arrêté » entre le curé de la cathédrale, l'architecte et lui-même. Le 13 juin de la même année, le ministre répéta son opposition. Pour mettre un terme à cet interdit, Dantan, le 28 septembre 1845, exigea un dédommagement pour ses travaux, soit une somme de 1.600 francs. Le ministre, en date du 11 octobre 1845, lui conseilla de s'adresser à l'autorité locale pour régler cette affaire (344).

L'année 1846 commença avec une bonne nouvelle. Le 9 janvier, le préfet de l'Yonne fut informé par la direction des Beaux-Arts que les églises Saint-Étienne et Saint-Eusèbe d'Auxerre avaient été classées

définitivement « monuments historiques », ce qui signifiait en même temps qu'en aucun cas des travaux ne pourraient être exécutés sans approbation du ministre de l'Intérieur (345).

Le 13 mars 1846, le préfet de l'Yonne, qui se méfiait de la qualité des architectes locaux, avait demandé au ministre de l'Intérieur l'étude d'un projet de restauration de l'église Saint-Étienne par Viollet-le-Duc. Pourtant, le ministre, par réponse du 17 avril de la même année, fit comprendre au préfet qu'il ne pouvait pas mettre une telle étude à la charge du crédit des Monuments Historiques (346).

Par suite, de petites sommes furent allouées pour des travaux de réparation et de conservation. Le 5 novembre 1846, le maire fit savoir au préfet qu'une somme de 3.000 francs avait été accordée par le conseil municipal, et par note du 11 mars 1848, l'architecte départemental fut informé de l'allocation d'une somme de 2.000 francs sans précision, pourtant, des parties à restaurer (347).

VII.5 LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DE 1848 – 1860

Les événements politiques intervenus à partir de la révolution de 1848 n'étaient certainement pas favorables à une continuation réglée des travaux de restauration de la cathédrale d'Auxerre. La révolution entraîna la chute de Louis Philippe et la proclamation de la seconde République. En 1849, la Constituante fut dissoute. Deux ans plus tard, Louis Napoléon Bonaparte fit son coup d'État. Le 14 janvier 1852, la nouvelle constitution française fut promulguée, suivie du rétablissement de l'Empire le 2 décembre de la même année (348).

VII.5.1 Les activités de l'architecte Jean Boivin

Le 9 mars 1848, Jean Boivin s'adressa aux « Messieurs Les Commissaires du Gouvernement provisoire dans le Département de l'Yonne », en attirant leur attention sur les dommages causés par des coups de vents aux vitraux et sur les combles de l'église Saint-Étienne. Une allocation du Conseil général de 2.000 francs avait été mise à sa disposition, sous condition d'une contribution égale de la ville d'Auxerre. Il demanda donc aux commissaires municipaux de faire le nécessaire pour le mettre en état de parer au mal, mais en vain (349).

Le 24 juin 1849, Boivin reprit l'affaire en informant le préfet que les 2.000 francs à accorder par le conseil municipal ne furent pas alloués, ce qui mènerait à l'arrêt des travaux en cours d'exécution. En même temps, Boivin y joignit un nouveau devis estimatif pour des travaux les plus urgents sur la base d'un secours de 4.000 francs. Ce devis comprenait la restauration de 226 panneaux de verrières non précisés, à l'exception de la rose du transept au nord, ainsi que la restauration des combles, dont les lieux ne furent pas précisés non plus. Le sort de ce devis reste dans l'incertitude. Mais, le 28 août 1849, Boivin établit un autre « Devis estimatif des travaux urgents à exécuter dans l'église Cathédrale d'Auxerre pour la conservation des verrières » qui comprenaient au chœur la mise en plomb de 48 grands panneaux et de 180 petits panneaux aux vitraux de la chapelle de la Vierge, en plus des travaux de conservation des roses du transept et des vitraux de la nef, côté nord. Le total de ce devis s'élevait à 6.900 francs (350).

VII.5.2 Les réactions de Prosper Mérimée

Les réactions des administrations ministérielles, départementales et municipales restèrent sans résultats effectifs. Lors de la séance du 7 décembre 1849 (351) de la commission des Monuments Historiques, Prosper Mérimée, qui était depuis 1848 également membre de la commission des Arts et Édifices religieux auprès de la direction des Cultes (352), prit position au sujet de la restauration des vitraux. D'après son rapport à la commission, l'importance des verrières de l'église de Saint-Étienne était incontestable, et ce ne serait qu'en raison de l'épuisement des fonds des Monuments Historiques qu'il hésiterait à proposer l'allocation demandée par l'architecte. En outre, Mérimée exprima son mécontentement du fait qu'une ville comme Auxerre ne participe pas au financement d'une réparation pourtant si nécessaire. Quant au devis, il fit observer que l'architecte n'avait pas indiqué à quel peintre-verrier il voulait confier la restauration des vitraux. De plus, Mérimée jugea inutile la dépense pour des châssis grillagés en fil de fer destinés à protéger les roses des transepts contre le jet éventuel de pierres par des enfants. L'architecte Bovin fit allusion à des événements similaires qui avaient eu lieu en 1847 (353).

Au début de l'année 1850, les relations entre Prosper Mérimée et le préfet de l'Yonne se détériorèrent. Dans son rapport à la même commission lors de la séance du 12 avril 1850 Mérimée critiqua fortement le préfet en jugeant l'administration départementale « d'une négligence impardonnable dans les affaires très simples de comptabilité ». Quant à la demande d'une aide pour la restauration des vitraux de l'église Saint-Étienne, Mérimée rappela l'épuisement des fonds ministériels. Mais en plus, il accusa le conseil municipal d'Auxerre de mauvaise volonté à l'égard de l'importance de l'église Saint-Étienne; le conseil avait accordé des allocations plus élevées à l'église Saint-Eusèbe. Mérimée contredit également à la proposition du préfet de charger M. Veissière, peintre-verrier de Seignelay, de la restauration des vitraux, constatant ne pas le connaître et affirmant que « les vitraux d'Auxerre sont trop importants pour être confiés à d'autres qu'à un artiste expérimenté ». Il proposa de consulter M. de Lasteyrie, membre de la section des vitraux peints à la commission des Arts et Édifices religieux auprès de la direction des Cultes. Finalement Mérimée constata que le coût des restaurations se réduirait à 4.000 francs grâce à l'économie proposée dans son rapport du 7 décembre 1849. Mais il exprima aussi son regret des difficultés à « trouver des fonds pour cette dépense et de refuser des secours à un monument aussi important que Saint-Étienne » (354).

Au cours des années suivantes, de petits travaux d'entretien furent entrepris, essentiellement sur la base de modestes budgets annuels de 2.000 francs alloués par le conseil municipal d'Auxerre (355).

VII.6 1860 : LE DÉBUT D'UNE CAMPAGNE DE GRANDE RESTAURATION

Le 20 février 1860, Edme Martineau de Chesnez, maire d'Auxerre, eut le courage de s'adresser à l'Empereur en le suppliant « d'ordonner que la Cathédrale d'Auxerre soit mise au nombre des monuments religieux dont le Programme Impérial veut la prompte et complète restauration ». Le maire se référait au programme de restauration des cathédrales de France établi par l'ordre de l'Empereur le 5 janvier 1859. Il fit observer qu'un généreux Auxerrois avait promis de participer à la restauration de la

cathédrale pour une somme de 30.000 francs « à la condition que cette restauration sera complète et prochaine ». Le maire mit l'accent sur le fait que « la Cathédrale d'Auxerre - à laquelle deux bulles pontificales des 24 novembre 1817 et 10 octobre 1822 et une ordonnance Royale du 31 octobre 1822 ont conservé son ancien titre épiscopal que porte aujourd'hui Monseigneur l'Archevêque de Sens – est placée par tous les juges compétents au nombre des monuments religieux les plus remarquables ». Finalement, le maire rappela l'importance du siège épiscopal à travers les siècles et que « cette vieille basilique si intéressante à tant de titres voit tous les jours ses curieuses verrières dépérir, ses élégantes chapelles se détériorer, ses nombreuses sculptures du XIIIe siècle se dégrader ». Cette pétition fut signée par plus de 200 des principaux magistrats, fonctionnaires et notables locaux, en tête desquels figurèrent les signatures de S.E. Monseigneur l'Archevêque de Sens – Évêque d'Auxerre, et de l'un de ses vicaires généraux, M. l'abbé Brarard, archidiacre d'Auxerre (356).

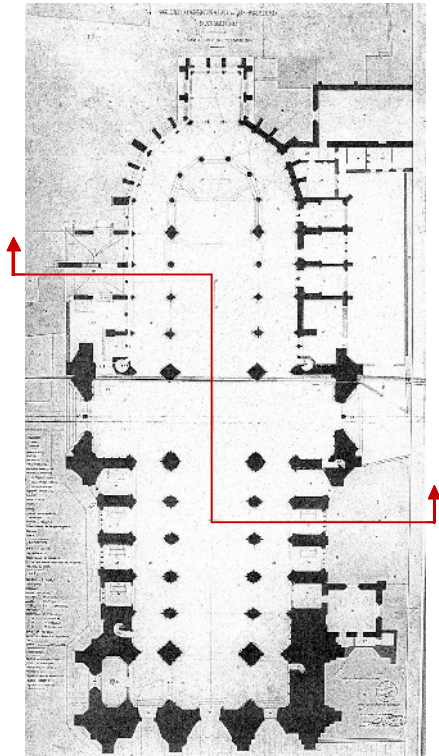
L'affaire fut soumise au ministère d'État qui, par lettre du 24 janvier 1862, demanda au préfet de faire établir par M. Piéplu, alors l'architecte départemental, un devis complet des travaux de consolidation les plus urgents (357).

VII.6.1 Le devis de Piéplu

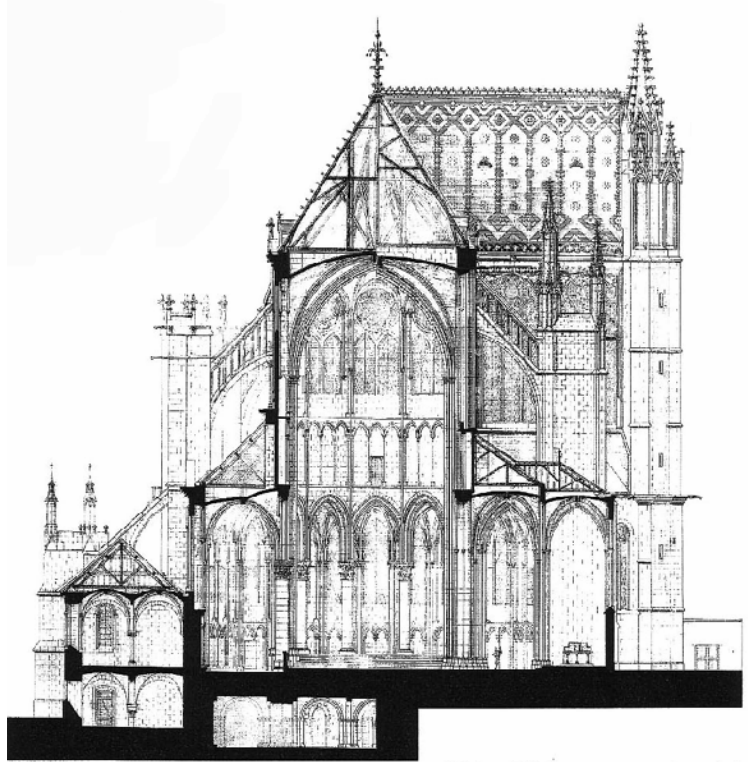
Le premier devis estimatif établi par Piéplu, s'arrêta à la somme de 455.000 francs. Eugène Viollet-le-Duc, alors membre de la commission des Monuments Historiques au ministère d'Etat, prit position dans son rapport du 4 février 1863 en demandant que l'architecte modifiât son devis par catégorie d'urgence des travaux. Déjà, le 27 février de la même année, Piéplu présenta ce devis modifié conformément aux instructions du ministre d'État. Piéplu avait divisé son devis en trois catégories distinctes comprenant les travaux très urgents, ceux moins urgents et ceux qui pouvaient être ajournés sans inconvénient comme suit :

- La première catégorie comprit les reprises en sous-œuvres des parements extérieurs et intérieurs, un trottoir sur béton au nord pour empêcher les infiltrations des eaux pluviales contre les murs de l'édifice et la consolidation de la grande sacristie au nord du chœur, le tout s'élevant à 297.000 francs.
- La deuxième catégorie comprit les travaux de consolidation de la charpente des combles de la nef et du chœur, la découverte et couverture en tuiles vernissées de ces combles et enfin la réparation et consolidation des vitraux existants, le tout s'élevant à 147.000 francs.
- La troisième catégorie comprit la réfection des grandes portes du portail à l'ouest, pour à 11.000 francs.

Le 28 mars 1863, Viollet-le-Duc, en formulant son avis relatif au contenu de ces catégories, proposa au ministre de retrancher de la première catégorie la démolition et reconstruction de la sacristie ce qui diminuerait le total des travaux les plus urgents de 24.264 francs à la somme de 272.736 francs (358).



174. Plan de la cathédrale
établi par Piéplu le 30 juin 1862



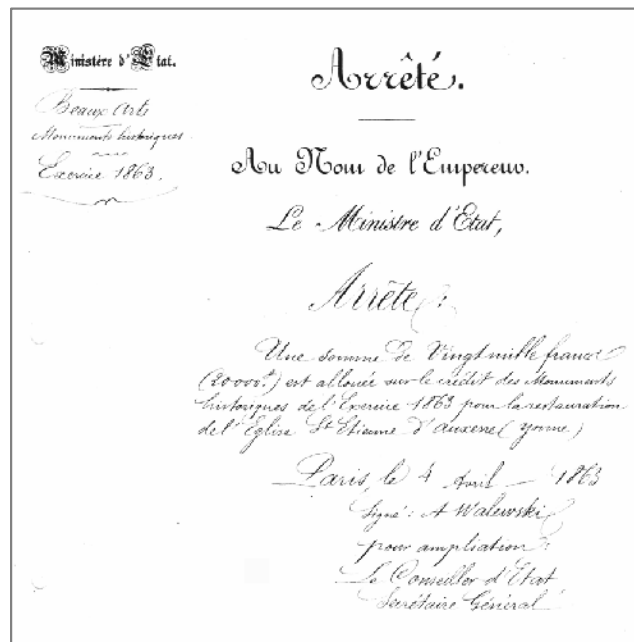
175. Coupe transversale, vue vers l'est, établie par Piéplu le 30 juin 1862

VII.7 1863 : LE DÉBUT DES TRAVAUX DE RESTAURATION

Le 4 avril 1863, le ministre d'État consentit à la proposition de son secrétaire général d'allouer un premier crédit de 20.000 francs sur l'exercice 1863 pour la restauration du chœur de l'église Saint-Étienne d'Auxerre. D'après l'opinion de la commission des Monuments Historiques, ce crédit limité était à accorder dans l'attente d'une participation suffisante de la ville d'Auxerre et du département de l'Yonne au total des travaux projetés. L'architecte Piéplu en fut informé par le préfet, ainsi que du fait que la commission des Monuments Historiques n'avait pas voulu consentir à la dépense de construction d'une sacristie, « construction qui n'intéresse nullement la conservation de l'édifice ». Le 15 avril 1863, Piéplu réagit en faisant observer au préfet que cette partie du chœur valait la peine d'être restaurée, compte tenu de sa valeur historique. Selon lui, cette partie du chœur existait depuis la construction de la cathédrale. Plus particulièrement, il mit l'accent sur l'importance statique des éléments constructifs de la sacristie en expliquant que « les contreforts de cette sacristie reçoivent la seconde volée des arcs-boutants qui contrebutent les voûtes hautes du chœur et qui contribuent par cela même à l'équilibre du monument ». Piéplu souligna que son projet ne comportait que la consolidation de la sacristie et non son édification à neuf (359).

Les travaux de restauration, d'abord au côté méridional du chœur, furent commencés aussitôt dès le 23 mai 1863. Comme ces travaux consistaient essentiellement en reprises en sous-œuvre et comme il fallait prendre au fur et à mesure des décisions de la pose des pierres, l'architecte Piéplu proposa au ministre

d'État d'affecter son fils Émile Piéplu à l'inspection de ces travaux. Par arrêté ministériel du 22 juin 1863, M. Émile Piéplu, architecte, fut nommé « Inspecteur des travaux de restauration de l'Église St. Etienne à Auxerre » (360).



176. Copie de l'arrêté du 4 avril 1863

Le crédit de 20.000 francs fut bientôt absorbé par des travaux de maçonnerie. D'après le métré et le décompte établis par Piéplu fils le 14 juillet 1864, les travaux exécutés sur le crédit de 1863 se résumèrent ainsi (361) :

Dans la chapelle des Tombeaux aux cryptes

- Restauration de la maçonnerie sous les arcs intérieurs, à la baie de fenêtre, ainsi qu'à la baie d'entrée par morceaux en pierre dure de Coutarnoux ou de Cry.
- Remplacement de 12 voussoirs du cintre de la baie d'entrée



177. Chapelle des Tombeaux, vue vers l'entrée

Aux contreforts côté sud

- Restauration des socles des contreforts 4 à 12 par morceaux aux assises, chanfreins et cordons en pierre dure de Coutarnoux, y compris les parties au-dessus du socle du contrefort 11 et les parties des murs entre les contreforts.
- Restauration des petits contreforts des chapelles au-dessus des socles par morceaux en pierre tendre de Coutarnoux, y compris les parties des murs entre les contreforts 8 à 12 au-dessus du socle, ainsi que des morceaux aux assises des contreforts des voûtes hautes sous le cordon.



178. Façades des chapelles côté sud

Aux chapelles du Trésor et de Saint-Pierre

- Restauration des parties extérieures par morceaux aux assises en pierre dure de Coutarnoux
- Restaurations à l'intérieur par morceaux en pierre tendre de Coutarnoux aux appuis, jambages et meneaux des baies de fenêtres ainsi qu'aux nervures et clefs de voûtes
- Restauration de la couverture de la chapelle du Trésor par superposition de tuiles sur la couverture existante qui, d'après Piéplu, consistait en dalles saillant l'une sur l'autre. Elles possédaient chacune un larmier par lequel les eaux pluviales se rejetaient d'une pierre sur l'autre avant de s'amonceler dans un chéneau qui les amenait vers une gargouille



179. Façade de la chapelle Saint-Pierre



180. Façade du trésor

A la porte de la cour vers les cryptes

- Restauration de la tablette à l'angle de la porte, ainsi que de l'assise au-dessus de la tablette et d'un morceau au-dessus de l'arc de la porte.
- Remplacement du chapiteau à la retombée des arcs de la porte géminée par Tissu, tailleur de pierre de Vézelay. D'après Piéplu, ce chapiteau, dont les restes étaient alors conservés dans le musée de la ville, avait été « écrasé sous la charge par suite de déchirements à la partie supérieure, et fendu par le goujon en fer qui le reliait à la colonnette ».



181. Porte géminée dans la cour d'entrée vers les cryptes



182. Chapiteau à la retombée des arcs de la porte géminée

Dans la petite cour devant les trois chapelles

- Aménagement de la cour dans le but de prévenir l'humidité et d'éclairer la chapelle des Tombeaux et l'entrée de la crypte par la reprise de la partie des murs corrodés, cachés par les terres, en moellons durs de Quentard ou de Villefargeau, ainsi que le mur de soutènement et le mur à l'entrée des cryptes y compris puisards et dallage en pierre de Thizy.
- Reprises en pierre de taille à l'angle à côté de la porte du bas-côté allant dans la cour.



183. Cour d'entrée vers les cryptes



184. Entrée des cryptes

Généralités pour les restaurations aux chapelles et aux contreforts

- Taille layée des parements vus aux pierres dures et tendres
- Fouille dans la pierre de taille dure et tendre pour incrustation faite à la masse et au poinçon.

Le décompte de ces travaux, établi le 14 juillet 1864, s'éleva à 18.604,66 F, ce qui signifiait que le budget de 1863 était respecté (362).

VII.8 L'INTERRUPTION DES TRAVAUX DANS LES ANNÉES 1864 - 1866

La continuation de la première tranche des travaux de restauration au chœur aurait pu être assurée sur la base du « Rapport à Son Excellence le Maréchal de France, ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts » établi par le surintendant des Beaux-Arts le 16 juin 1864. Celui-ci fit allusion à la règle d'un triple concours aux dépenses de restauration des monuments historiques, dont un tiers était à la charge des autorités locales et deux tiers à la charge du ministère de la Maison de l'Empereur et de celui de la Justice et des Cultes. Le surintendant des Beaux-Arts fit observer que le préfet de l'Yonne avait fait connaître que les ressources financières du département et de la ville d'Auxerre ne permettraient qu'une allocation de 2.000 francs par an aux restaurations en question, ce qui portait la somme des participations locales annuelles à 4.000 francs. Il s'ensuivit que, d'après la commission des Monuments Historiques, les travaux pourraient être poursuivis chaque année avec une somme de 12.000 francs si l'administration des Cultes et celle des Beaux-Arts pouvaient prendre à leur charge une somme de 4.000 francs chacune. C'est sous ces conditions que le surintendant proposa au Maréchal de France de contribuer pour un tiers à la restauration de l'église St.-Etienne d'Auxerre et d'allouer une somme de 4.000 francs sur l'exercice 1864, ce qui fut approuvé. Pourtant, la règle d'un triple concours des deux ministères et des administrations locales aux travaux de restauration à la cathédrale d'Auxerre devint une véritable pierre d'achoppement. M. Souhier, alors le préfet de l'Yonne, avait dû se rendre compte de l'impossibilité du concours sur lequel le Maréchal de France avait cru pouvoir compter suite à la réaction négative du conseil municipal du 25 septembre 1864. Par conséquent, le 18 octobre de la même année, le ministre retira son consentement de la subvention déjà approuvée. Forcément, la continuation des travaux fut suspendue. L'affaire risquait d'être classée pour un temps indéterminé sans l'engagement zélé de M. Frémy, alors nouveau député de l'Yonne. Il pesa de toute son influence au ministère pour parvenir à libérer d'autres crédits destinés à la poursuite des travaux de restauration commencés. Ses efforts ne portant pas fruit, le député essaya d'intéresser l'Empereur à la conservation de l'édifice. Les démarches de M. Frémy furent couronnées de succès (363).

VII.9 LA « GÉNÉROSITÉ » DE NAPOLÉON III

Lors de son voyage à Auxerre le 6 mai 1866, Napoléon III promit à la ville une subvention de 300.000 francs à la charge de l'État pour la restauration de l'église Saint-Étienne. Ce secours était à répartir en dix annuités de 30.000 francs chacune (364). Le ministre de la Justice et des Cultes y fit référence dans sa lettre du 17 mai 1866 à son collègue, maréchal de France, ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts (365). Se référant à la promesse de l'Empereur, il fit savoir qu'il était disposé à allouer une somme annuelle de 20.000 francs si le Maréchal de son côté acceptait d'accorder, sur les fonds des Monuments Historiques, 10.000 francs chaque année pendant le même laps de temps. De plus, il fit observer qu'il appartiendrait au ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts « de prescrire les dispositions nécessaires pour la mise en exécution des travaux, l'église de St.-Etienne étant classée au nombre des monuments historiques ». A cet égard, le 15 octobre 1866, Émile Boeswillwald, nommé inspecteur général des Monuments Historiques en 1860 en remplacement de Prosper Mérimée (366),

adressa un rapport à son ministre contenant son avis relatif aux travaux les plus importants à exécuter. Curieusement, Boeswillwald sous-estima la situation inquiétante de l'édifice en qualifiant son état de conservation comme satisfaisant. À son avis, les parties dégradées pourraient être réparées « sans donner lieu à de grosses opérations de reprises en sous-œuvre ». Ainsi, il présenta ses idées comme suit (367) :

Au chœur

- Jointoiement des balustrades de couronnement.
- Remplacement des fleurons manquants.
- Réparation des arcs-boutants, en particulier du 1^{er}, côté sud, près de l'abside [10].
- Réfection entière du 5^e arc-boutant, côté sud [14].
- Reconstruction partielle et réparation des fenêtres hautes dont les appuis, meneaux et compartiments de l'ogive étaient fendus et éclatés par oxydation des fers.

Aux bas-côtés du chœur

- Reconstruction de l'arcature à l'entrée du chœur dont la pierre était entièrement délitée.
- Reprise des lézardes sous les fenêtres dont les appuis devraient être descendus à leur emplacement initial.
- Restauration et consolidation de l'entrée au petit escalier.
- Réfection des voûtes en mauvais état.
- Reprise des appuis des fenêtres du bas-côté sud.

A l'extérieur du chœur

- Étude du système d'écoulement des eaux pluviales et rétablissement des gargouilles brisées ou manquantes.
- Remise complète en plomb des vitraux.
- Restauration des panneaux des vitraux brisés, « pas en très grand nombre » selon Boeswillwald.

Le même jour, donc le 15 octobre 1866, le ministre apprit que l'architecte Piéplu avait donné l'ordre de continuer les travaux de restauration sur la base du devis d'un montant de 455.000 francs, qui avait été approuvé, en principe, en 1863. Le 19 octobre, le ministre réagit assez fâcheusement en rappelant au préfet que cette façon de procéder n'était pas conforme aux prescriptions ministérielles en vigueur. Il fit observer que l'exécution des travaux du devis de 455.000 francs n'avait été autorisée que jusqu'à concurrence de 20.000 francs et que la subvention de 300.000 francs n'assurerait pas encore l'entière exécution des travaux de ce devis. Avec mention du rapport de Boeswillwald du 15 octobre, le ministre fit comprendre que Piéplu aurait à tenir compte de l'ordre indiqué par l'inspecteur général pour l'exécution des travaux et qu'il devrait soumettre à son approbation chaque année un extrait de son devis général jusqu'à concurrence du montant de l'annuité à dépenser (368).

Le 19 octobre 1866 également, l'administration des Cultes confirma au préfet la participation au secours pour un montant de 200.000 francs en dix annuités égales en l'assurant que l'imputation de la première annuité de 20.000 francs en faveur de la ville d'Auxerre avait été autorisée le même jour par décision de

« Son Excellence le Ministre ». Les crédits accordés par le ministère de la Justice et des Cultes étaient à compléter par ceux du ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, antérieurement nommé ministère de l'Intérieur (369).

VII.10 LA CAMPAGNE DE RESTAURATION ET DE CONSOLIDATION DE 1866 – 1875

Les travaux de restauration et de consolidation sur la base des 300.000 francs accordés par l'Empereur furent exécutés sous la responsabilité de Piéplu père comme architecte départemental et de Piéplu fils comme inspecteur des travaux. Piéplu fils fit observer, lors de la mise en œuvre des premières tranches des travaux, que la plupart des travaux de restauration antérieurs avaient été bâclés d'une manière dangereuse. Dans la *Semaine religieuse* de 1869 il donna un résumé de ses observations au début des travaux, illustrant bien l'état des dégradations au chœur de la cathédrale (370) :

- « La plupart des arcs-boutants avaient été précédemment restaurés d'une manière fâcheuse. Les meneaux étaient en pierre tendre et de plusieurs morceaux reliés par des goujons en fer : l'oxydation les avait fait bientôt éclater. Les plates-bandes portées par les meneaux servant à charger l'arc-boutant, s'étaient affaissées ; par là plusieurs claveaux tendaient à tomber. Des meneaux n'ont pu résister, d'autres n'ont été retirés qu'à temps. Voici la cause de cet affaissement : des claveaux de plates-bandes avaient été remplacés par d'autres en pierre tendre de Molesmes, mis en sous-œuvre et scellés en plâtre : Tôt ou tard le glissement de ces pierres si fragiles devait faire déverser les meneaux de plusieurs pièces. En effet, le chéneau placé au-dessus subit un mouvement, les joints s'écartèrent et laissèrent l'eau s'infiltrer dans la maçonnerie ; la ruine des arcs-boutants eût infailliblement entraîné la ruine des voûtes élevées et légères de l'édifice ».
- « Les contreforts avaient leurs parements de côté en grande partie corrodés. Au lieu de gargouilles qui, du milieu de leur sommet, jetaient l'eau loin du pied de l'édifice sur les voies adjacentes, d'autres gargouilles de forme mauvaise avaient été posées au flancs des contreforts, et les eaux mal conduites venaient baver le long des parements. Ainsi, l'inconvénient des premières gargouilles pour le riverain ou la voie publique, retombait sur le monument lui-même ».
- « Les fenêtres n'avaient pas été plus heureusement consolidées et la restauration des vitraux n'avait pas peu contribué à préparer ces ruines. Les meneaux en pierre tendre, entaillés dans les appuis, défiguraient plutôt qu'ils ne restauraient les roses ».

De plus, la réparation des dégâts aux vitraux causés par l'ouragan de 1848 était restée en suspens.

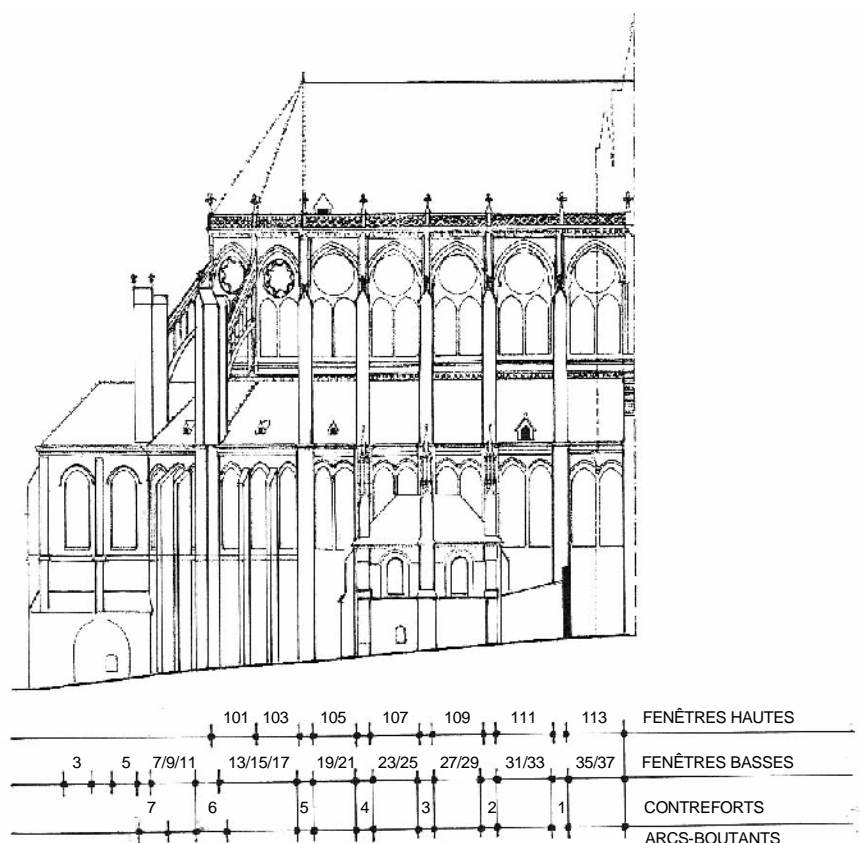
La restauration des verrières fut confiée aux frères P. et P. Veissière, de Seignelay, aux termes d'une soumission du 9 novembre 1866. Ils furent soutenus par L. Steinheil, cartonnier de Paris. L'exécution de leurs travaux, dans le but de rendre au mieux aux vitraux leur état d'origine, fut approuvée par le ministre le 13 février 1867 (371).

D'après les métrés et décomptes, établis par Piéplu fils, les travaux exécutés se résumèrent ainsi (372):

VII.10.1 L'exercice de 1866 (chœur)

- Travaux de maçonnerie en pierre de taille de Chevroches, de Lamance ou de Coutarnoux

PARTIE DU CHŒUR	ÉLÉMENTS RESTAURÉS	TRAVAUX
		Maçonnerie
Côté nord	Contreforts 1, 2, 3 Mur du bas-côté entre contrefort 1 et 2 Mur au-dessus du 1 ^{er} cordon Baie de fenêtre 37/35 Baie de fenêtre 33/31	Socles, assises, glacis de la barbacane Assises Assises Tympan Divers
Côté sud	Contreforts 8 à 14 Arc-boutant et contrefort 10 Arcs-boutants et contreforts 11 à 14 Baies des fenêtres hautes 106 à 114	Divers Bases de meneaux, plate-bande; couronnement et gargouille du contrefort Claveaux, assises, couronnements Divers
Tout autour	2 ^e chemin de ronde extérieur	Dalles et corbeaux
Tours St.-Jean et St.-Michel	Portes donnant sur le 1 ^{er} chemin de ronde extérieur	En entier

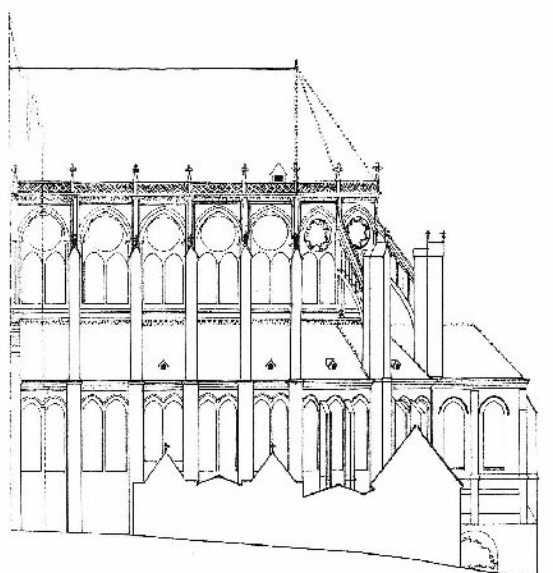


185. Document de principe établi à partir de documents graphiques de B. Decaris : Élévation nord

VII.10.2 L'exercice de 1867 (chœur)

- Travaux de maçonnerie en pierre de taille de Chevroches, de Lamance ou de Coutarnoux
- Travaux de serrurerie et plomberie ; goujons et crampons en cuivre ; scellements en plomb
- Travaux de vitrerie et de sculpture

PARTIE DU CHŒUR	ÉLÉMENTS RESTAURÉS	TRAVAUX
Côté nord Côté sud Zone supérieure	Fenêtres hautes	Maçonnerie Achèvement des soubassements formant appuis
	Arcs-boutants et contreforts 11 à 14; Chemin de ronde Baies de fenêtres hautes 106 à 114	Assises, claveaux, couronnements Assises En entier
	Fenêtres hautes 108 à 114	Serrurerie et plomberie Armatures et couvre-joints
	Vitraux des fenêtres hautes 108 à 114	Vitrerie Réparations
	Contrefort 14 Voûtes hautes intérieures Baie de fenêtre 114	Sculpture 1 grand fleuron, 4 grands crochets, 1 crochet à restaurer 8 crossettes de divers chapiteaux à la naissance des voûtes 1 cul-de-lampe



FENÊTRES HAUTES	114	112	110	108	106	104	102		
FENÊTRES BASSES	38/36	34/32	30/28	26/24	22/20	18/16/14	12/10/8	6	4
CONTREFORTS		14	13	12	11	10	9	8	
ARCS-BOUTANTS									

186. Document de principe établi à partir de documents graphiques de B. Decaris : Élévation sud

VII.10.3 L'exercice de 1868 (chevet côté sud-est)

- Travaux de maçonnerie en pierre de taille de Chevroches, de Lamance ou de Coutarnoux
- Travaux de serrurerie et plomberie ; goujons et crampons en cuivre ; scellements en plomb ; plomb en table pour chéneaux
- Travaux de vitrerie et de sculpture

PARTIE DU CHŒUR	ÉLÉMENTS RESTAURÉS	TRAVAUX
<p>Chevet Zone supérieure</p> <p>Bas-côté</p>	<p>Arc-boutant 9</p> <p>Arcs-boutants 7 et 8 et contreforts 7 et 8</p> <p>Baies de fenêtres hautes 100 à 104</p> <p>Balustrade haute</p> <p>Socle extérieure entre le Catéchisme de Persévérance et la partie sud de la chapelle de la Vierge</p>	<p>Maçonnerie</p> <p>Restauration compris larmier au-dessus de la couverture du bas-côté</p> <p>Id.</p> <p>Restauration, roses et meneaux à neuf</p> <p>Parties au-dessus des baies de fenêtres 100 et 104 à remplacer</p> <p>Restauration</p>
	<p>Arcs-boutants 7 à 9</p> <p>Crochets de contreforts 7 et 8</p> <p>Colonnets</p> <p>Baies des fenêtres 100 à 104</p> <p>Parties balustrade 100 à 106</p>	<p>Serrurerie et plomberie</p> <p>Goujons et crampons</p> <p>Scellement en plomb des meneaux</p> <p>Goujons et crampons</p> <p>Goujons et crampons et scellement en plomb</p> <p>Armatures et scellement en plomb des meneaux</p> <p>Goujons et crampons compris scellement en plomb</p>
<p>Chevet Zone supérieure</p>	<p>Vitraux des fenêtres hautes 100 à 106</p>	<p>Vitrerie</p> <p>Grisailles, peintures, médaillons</p>
	<p>Baie de fenêtre 104</p>	<p>Sculpture</p> <p>2 chapiteaux; 1 cul-de-lampe; amortissement de l'archivolte et des 2 colonnettes de la galerie intérieure</p>

VII.10.4 L'exercice de 1869 (chevet côté sud-est et nord)

Les travaux de restauration en 1869 se concentrèrent sur le pourtour de chevet de la cathédrale. D'après Piéplu, les façades inférieures de la chapelle de la Vierge, c'est-à-dire des cryptes à cet endroit, se trouvaient dans un état désastreux. Comme les murs du XIII^e siècle débordaient du côté extérieur sur les murs des cryptes, des tassements inégaux s'étaient produits (373). Les travaux des ouvrages exécutés se résumèrent ainsi :

- Travaux de maçonnerie en pierre de taille de Chevroches, de Lamance ou de Coutarnoux
- Travaux de serrurerie et plomberie ; goujons et crampons en cuivre ; scellements en plomb
- Travaux de vitrerie, de sculpture, de charpente et de couverture

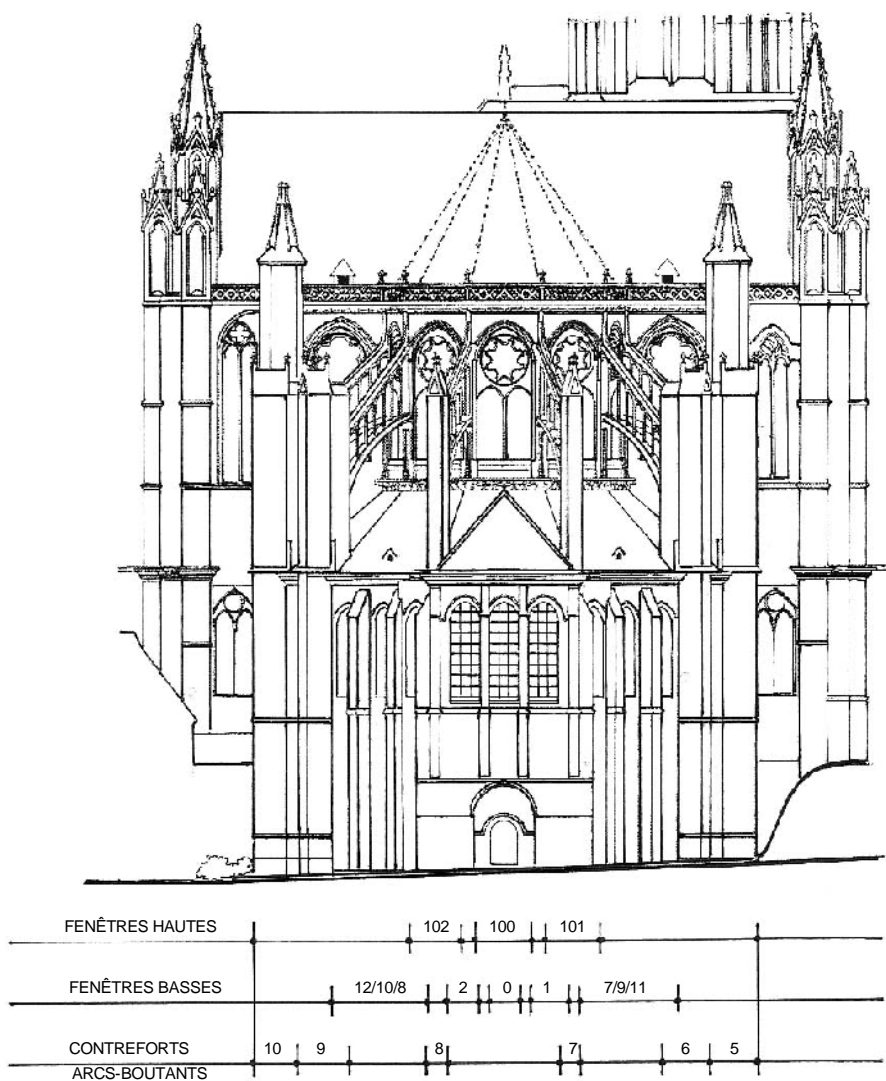
PARTIE DU CHŒUR	ÉLÉMENTS RESTAURÉS	TRAVAUX	
Chevet Zone inférieure	Contreforts des bas-cotés entre contrefort 9 et la chapelle de la Vierge ainsi que parties intermédiaires	Maçonnerie	
		Reprises	
		Façades inférieures de la chapelle de la Vierge (cryptes)	Reprises
		Contrefort 8 au chemin de ronde et ses chéneaux	Reprises
		Parties des façades au-dessus des cryptes	Reprises
	Chevet Zone supérieure	Contreforts 6 et 7 et parties intermédiaires compris corniche du chemin de ronde et chéneaux au-dessus	Reprises
		Arc-boutant 6 et la partie supérieure de son contrefort	Reprises
		Baie de fenêtre 101 et balustrade au-dessus	Reprises
		Arc-boutant 6	Serrurerie et plomberie
		Baie de fenêtre 101	Goujons et scellements en plomb pour meneaux Armature et scellement en plomb
Vitreaux de la fenêtre haute 101	Vitrerie		
	Verrières et rose		
Baies de fenêtres 101 et 103	Sculpture		
	2 chapiteaux; amortissement d'archivoltes		
Comble de la chapelle de la Vierge	Charpente et couverture		
	Réfection de la charpente et de la toiture		



187. Contrefort 6 : Exemple de restaurations à plusieurs reprises

VII.10.5 Les exercices de 1870 et 1871

La guerre franco-allemande de 1870 – 1871 ne troubla guère la continuation du programme de restauration et de consolidation de la cathédrale. Cette guerre éprouva particulièrement la région de l'est. Mais, le 20 décembre 1870, Auxerre fut assiégée et bombardée. La cathédrale fut atteinte par plusieurs obus et boulets, dont les dégâts furent examinés par Piéplu père. D'après ses constats, deux obus avaient endommagé des parties autour du portail du transept, côté sud. Quant au chœur, « un autre obus a traversé le mur de face du chevet, au-dessus du triforium, un peu au-dessus d'un appui de fenêtre. Le quatrième a percé le comble du bas-côté sud du chœur et la voûte inférieure, sans trop endommager la charpente. Le cinquième est tombé dans la chapelle de la Vierge, en brisant la verrière gauche (vue de l'extérieur). Les murs ont assez souffert. Deux autres ont pénétré dans le comble du chœur au-dessus du chevet : trois pièces de charpente sont brisées et plusieurs autres endommagées. Un obus a frappé l'arêtier et détruit considérablement des tuiles. Le neuvième est entré dans le comble du transept nord, et a brisé une croix de saint André ». Le 4 janvier 1871, Piéplu dressa un devis complémentaire relatif aux dégâts constatés qui s'éleva à une somme de 10.400 francs (374).



188. Document de principe établi à partir de documents graphiques de B. Decaris : Élévation est

VII.10.5.1 L'exercice de 1870

- Travaux de maçonnerie en pierre de taille de Chevroches, de Lamance ou de Coutarnoux
- Travaux de serrurerie et plomberie ; goujons et crampons en cuivre ; scellements en plomb
- Travaux de vitrerie et de sculpture
- Travaux de couverture ; scellements en ciment de Vassy ; tuiles en terre-cuite (cadettes)

PARTIE DU CHŒUR	ÉLÉMENTS RESTAURÉS	TRAVAUX
Côté nord Zone inférieure	Murs entre contreforts 4,5,6 jusqu'à la hauteur du chemin de ronde	Reprises
	Contrefort 4 partie basse, côté gauche	Réfection entière
	Chemin de ronde et chéneaux entre contreforts 2, 3, 4	Restaurations
	Contreforts 2,3,4	Reprises
	Arcs-boutants 3 et 5	Consolidation
	Dallage en pierre de Thizy pour empêcher l'infiltration des eaux dans les cryptes	Construction
	Contreforts 4 et 5	Restauration
	Arc-boutant 4 et 5	Restauration
	Baies de fenêtres 103 et 105	Restauration
	Balustrades au-dessus de la fenêtre 105	Restauration
Côté nord Zone supérieure	Baies de fenêtres 103 et 105	Serrurerie et plomberie
	Balustrades au-dessus des fenêtres 103 et 105	Armatures; goujons et crampons pour meneaux
	Arcs-boutants 4 et 5	Goujons et crampons
	4 chatières	Goujons et crampons pour meneaux
	Contreforts 4 et 5	Confection en plomb avec chéneaux en plomb de chaque côté, bavette et grillage en laiton Chéneaux en plomb
Chevet	Vitraux 103 et 105	Vitrerie
		Grisailles
	Fenêtre 105 Contrefort 1	Sculpture
	2 demi-chapiteaux extérieurs 1 crochet	
	Couverture de chaque côté de la chapelle de la Vierge	Couverture
		Réfection; scellement des tuiles arêtières et faitières

VII.10.5.2 L'exercice de 1871

- Travaux de maçonnerie en pierre de taille de Chevroches, de Lamance ou de Coutarnoux
- Travaux de serrurerie et plomberie ; goujons et crampons en cuivre ; scellements en plomb ; chéneaux et tuyaux en plomb
- Travaux de vitrerie et de sculpture

PARTIE DU CHŒUR	ÉLÉMENTS RESTAURÉS	TRAVAUX
Côté nord Zone inférieure	Contreforts 1 à 3	Maçonnerie Réfection des larmiers
	1 ^{er} chemin de ronde jusqu'à la tour St.-Jean compris corniche au-dessous	Restauration
Côté nord Zone supérieure	Chéneau de la couverture bas-côté derrière la tour St.-Jean	Réfection
	Contreforts et arcs-boutants 1 à 3	Restauration
	Baies de fenêtres 107,109,111, 113	Restauration
	Pilier E à l'intérieur	Restauration
	Arcs-boutants 1 à 3	Serrurerie et plomberie Goujons et crampons pour meneaux
Baies des fenêtres 107,109,111,113	Id.	
Divers : Crochets des contreforts; fleurons, colonnettes des fenêtres ints. et exts.; plate-bandes des piliers ints.; chapiteaux ints. et exts.	Goujons et crampons	
Contreforts 1 à 3	Chéneaux à la rencontre de la couverture du bas-côté	
Arc-boutant 1 et 2	2 tuyaux en plomb conduisant les eaux dans leurs chéneaux	
Deux chatières	Construction pour aérer et éclairer la couverture du bas-côté	
Vitreaux 107, 109, 111, 113	Vitrerie	
	Plomb neuf, réparation de grisailles, grisailles neuves avec bordures colorées, vitreaux neufs avec grands personnages XIII ^e siècle	
Baie de fenêtre 107 Baie de fenêtre 109 Baie de fenêtre 111 Baie de fenêtre 113 Contrefort 2 Balustrade	Sculpture	
	Un chapiteau int. formeret, un chapiteau ext. archivolté	
	2 chapiteaux ints. formerets, 2 crochets ½ à un chapiteau ext. d'archivolte	
	2 chapiteaux ints. formerets, crochets, une tête cul-de-lampe formeret, un fleuron	
	2 chapiteaux ints. formerets, 1 chapiteau ext.	
	Partie supérieure du fleuron jusqu'à la bague	
Crochet au clocheton 6, id. au clocheton 11 (sud)		

VII.10.6 L'exercice de 1872

Les travaux de restauration aux côtés nord et sud du chœur furent continués. Au cours de ces travaux, Piéplu revint à la restauration de la sacristie du XII^e siècle, prévue d'après son devis du 27 février 1862 et retirée de la première tranche de travaux selon la proposition de Viollet-le-Duc du 28 mars 1863. Ces travaux, qui furent achevés deux ans plus tard, seront globalement décrits dans le contexte de l'exercice 1874. Les autres travaux exécutés au cours de l'exercice 1872 avaient pour but de compléter ou d'achever les ouvrages commencés auparavant :

- Travaux de maçonnerie en pierre de taille de Chevroches, de Lamance ou de Coutarnoux
- Travaux de serrurerie et plomberie ; goujons et crampons en cuivre ; scellements en plomb
- Travaux de vitrerie, de sculpture et de charpente

PARTIE DU CHŒUR	ÉLÉMENTS RESTAURÉS	TRAVAUX
Côté nord Zone supérieure	Arc-boutant 1	Maçonnerie
	Baie de fenêtre 111 Baie de fenêtre 113 Parties des murs aux travées 1 à 3 Mur du triforium travée 14 Balustrade à côté de la tour St.-Jean	Plate-bande 1 colonnette int. côté gauche, 1 colonnette ext. 1 colonnette int., 1 colonnette ext. Pierres diverses 3 pierres et 2 corbeaux sous la lucarne 4 pierres
Pourtour chœur et chevet Zone supérieure	Murs ext. des travées 1 à 10 : <u>Intérieurement</u> : Parties entre le 2 ^e chemin de ronde int. et les appuis des baies hautes Murs ext. des travées 1 à 14 : <u>Extérieurement</u> : Parties au-dessus des voûtes des bas-côtés ainsi que dans la hauteur du triforium	Pierres aux assises Pierres aux assises
Côté nord Zone supérieure	Baie de fenêtre 113 Contreforts 1 et 2 1 chatière et 1 lucarne	Serrurerie et plomberie Armatures Chêneaux aux pieds des contreforts Confections
	Fenêtre 113	Vitrerie La rose; vitraux grisailles avec grands personnages XIII ^e siècle
Côté nord Zone inférieure	Baie de fenêtre 113 Travée I Travée II, triforium Travée III	Sculpture Crochets Crochets 1 chapiteau Chapiteau triple des nervures hautes
	Toiture du bas-côté	Charpente Réparations de chevrons et pannes

VII.10.7 L'exercice de 1873

Les travaux exécutés en 1873 concernèrent encore essentiellement la restauration de la sacristie du XII^e siècle. Néanmoins, les restaurations aux parties du côté nord du chœur se poursuivirent. En plus, la restauration des chapiteaux et têtes ornant l'arcature décorative du déambulatoire, endommagés au cours des dévastations de la cathédrale en 1567, fut commencée. Ces ouvrages comprirent :

- Travaux de maçonnerie en pierre de taille de Chevroches, de Lamance ou de Coutarnoux
- Travaux de serrurerie et plomberie
- Travaux de sculpture

PARTIE DU CHŒUR	ÉLÉMENTS RESTAURÉS	TRAVAUX
Côté nord Zone supérieure Côté nord Zone inférieure	Chéneau du comble du bas-côté près du transept nord-est	Maçonnerie Réfection partielle
	Baie de portes tour St.-Jean	Restauration des linteaux et piédroits
	Baie de fenêtres 23/25 et 27/29	Restauration des soubassements
	Chapelle près de la tour St.-Jean (chapelle des Chastellux)	Restauration partielle
	Contrefort 3a	Restauration
	Mur du bas-côté	Réparations produits par les dépendances départementales supprimées; Remplacement de 3 monolithes
	Divers ci-devant	Serrurerie et plomberie Goujons et crampons
Bas-côté nord Bas-côté sud	Baie de fenêtre 113	Sculpture 1 cul-de-lampe formeret
	Arcature baie 27/29	1 ^{er} chapiteau 3 crochets; ½ feuille Tête 7: nez 2 ^e chapiteau 3 crochets Tête 8: neuve 3 ^e chapiteau 3 crochets Tête 9: nez Colonnnette Culot du chapiteau Chapiteau neuf
	Arcature baies 14/16/18	1 ^{er} chapiteau 4 crochets Tête 36: nez 2 ^e chapiteau 4 crochets; 4 demi-feuilles 1 cul-de-lampe Tête 37: chapeau 3 ^e chapiteau 4 crochets 4 feuilles Tête 38: nez
	Arcature baie 28/30	1 ^{er} chapiteau Chapiteau neuf Tête 45 restaurée 2 ^e chapiteau 3 crochets et demi Tête 46 restaurée 3 ^e chapiteau 3 crochets Tête 47 restaurée 4 ^e chapiteau 2 crochets

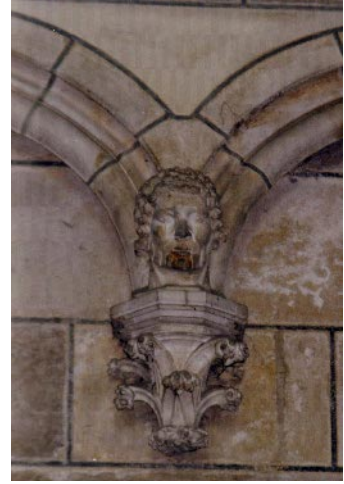
TÊTES RESTAURÉES EN 1873 :



189. Tête 7



190. Tête 8



191. Tête 9



192. Tête 36



193. Tête 37



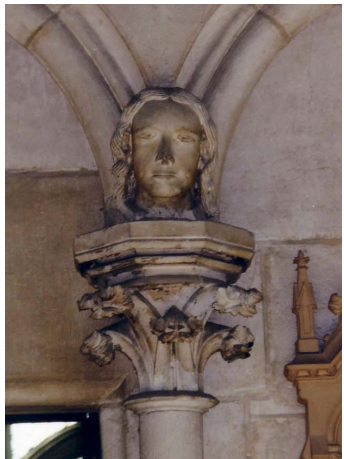
194. Tête 38



195. Tête 45



196. Tête 46



197. Tête 47

VII.10.8 L'exercice de 1874

La continuation des travaux de restauration et de consolidation en 1874 fut accompagnée d'un changement de direction des travaux. Le 23 avril 1874, Piéplu fils, alors inspecteur des travaux, fut nommé « Architecte de la restauration de l'église Saint-Étienne d'Auxerre » par arrêté ministériel, suite au décès de son père. Les travaux se poursuivirent par diverses consolidations au transept, à la tour St.-Jean et aux parties du chœur côté nord. Entre autres, le mur du transept nord, côté est, sous le comble du bas-côté du chœur, avait dû être repris. Cette partie du chœur s'était détachée du transept par une lézarde courant du haut en bas de l'édifice en partant des linteaux en tant que points faibles (375). Les travaux exécutés au chœur se résumèrent ainsi :

- Travaux de maçonnerie en pierre de taille de Chevroches, de Lamance ou de Coutarnoux
- Travaux de serrurerie et plomberie
- Travaux de vitrerie

PARTIE DU CHŒUR	ÉLÉMENTS RESTAURÉS	TRAVAUX
Côté nord	Tour St.-Jean Mur du transept sous comble du bas-côté du chœur	Maçonnerie
		Reprises Reprises
	Une fenêtre bas-côté	Serrurerie et plomberie Armature, goujons et crampons
	Vitraux des baies géminées 23/25	Vitrerie Vitraux neufs à médaillons légendaires XIII ^e siècle Vitraux vieux remis en plomb

VII.10.9 La restauration de la sacristie du XII^e siècle (exercices de 1872-1874)

La restauration de la sacristie du XII^e siècle, commencée en 1872, fut achevée au cours de l'exercice 1874. On s'était déjà attaqué aux problèmes d'humidité de cet annexe du chœur, provoqués par son orientation au nord, sous l'épiscopat de Mgr. de Caylus en 1721 et on y revint en 1872 en procédant à son renouvellement plus au moins total. Les murs s'étaient complètement désagrégés par l'humidité et lézardés suite aux diverses restaurations antérieures. A l'angle nord-ouest de la sacristie se trouvaient alors les lieux d'aisances du concierge et du corps de garde de la préfecture (voir dessin ci-après). Le 31 juillet 1872, le préfet obtint l'agrément du Conseil général de faire déplacer ces lieux dans l'ancienne loge du concierge. Cette opération fut jugée nécessaire pour pouvoir reconstruire les contreforts et ouvrir deux fenêtres au niveau du rez-de-chaussée de la sacristie (376).

Les travaux exécutés au cours des exercices 1872 - 1874 se résumèrent ainsi :

- Travaux de maçonnerie en pierre de taille de Chevroches, de Lamance, de Coutarnoux, de Cros-Rateau et de Champ-Rotard ainsi qu'en moellons d'État et de Chevroches
- Travaux de serrurerie et de plomberie
- Travaux de vitrerie, de sculpture, de charpente et de couverture

PARTIE DE LA SACRISTIE	ÉLÉMENTS RESTAURÉS	TRAVAUX	
Zone inférieure	Les 5 contreforts	Maçonnerie Reconstruction	
	Baies de fenêtre et de porte	Construction	
	Parement du mur ext. en moellons de l'État et de Chevroches	Reprises	
	Corniche, chéneau, gargouilles	Remplacement	
	1 grande fenêtre face nord	Construction	
	Zone supérieure	Appuis des baies de fenêtres	Construction
		2 petites fenêtres latérales avec placard au-dessous et piscine	Construction
		Murs exts. épaisseur 1,28m	Reprises
		Plinthe intérieure en pierre	Construction
		Dallage en carreaux carrés de Thizy	Construction
		Baie de la porte d'entrée	Réfection
		Chéneau sur les voûtes longeant le mur du bas-côté du chœur	Construction
		Les 4 fenêtres	Serrurerie et plomberie Armatures
		Les 4 verrières	Vitrerie Verre incolore
		Baies de fenêtre	Angles
Arcs-doubleaux	4 chapiteaux		
Pile restauré	4 chapiteaux		
Petite baie de fenêtre face est	1 chapiteau		
Petite baie de fenêtre face ouest	4 chapiteaux, 1 cintre avec feuilles		
Piscine	4 chapiteaux, 1 cintre avec feuilles		
	2 chapiteaux 1 chapiteau XV ^e siècle		
Charpente		Charpente et couverture Reconstruction	
	Couverture	Reconstruction en tuiles d'État	

PARTIES RESTAURÉES DE LA SACRISTIE DU XII^e SIÈCLE :



199. Vue depuis le nord-est



200. Porte d'entrée du sous-sol, côté est



201. Fenêtre du sous-sol, côté nord



202. Chapiteau intérieur à gauche de la baie de fenêtre au niveau supérieur, côté est



203. Baie de fenêtre au niveau supérieur, côté est



204. Chapiteau intérieur à droite de la baie de fenêtre au niveau supérieur, côté est

VII.10.10 L'exercice de 1875

La dernière étape des travaux de restauration sur la base du budget accordé de 300.000 francs concerna des travaux de consolidation au transept côté sud-est et à la tour St.-Michel, mais également la continuation des restaurations au chœur. Le devis de Piéplu du 27 mai 1875 fut approuvé par le ministre des Beaux-Arts en juillet de la même année. En cette occurrence, le ministère recommanda à l'architecte de suivre, dans la reprise des murs des collatéraux du chœur, la disposition ancienne, c'est-à-dire de faire ces reprises à joints fins, comme cela existait alors, et de ne point entailler la vieille pierre pour simuler de gros joints. Piéplu fils réagit en faisant allusion à la mauvaise exécution antérieure de l'appareil de la cathédrale. D'après ses observations, certaines assises minces n'étaient pas de niveau. Les joints étaient plus ou moins grands et d'autres n'existaient pour ainsi dire pas. De plus, Piéplu avait constaté qu'il y avait beaucoup plus de gros joints que de petits et qu'en certains endroits avaient même été placées des tuiles dans les joints verticaux. Il proposa donc de ne prévoir au rejointoiement des joints vides que du mortier non teinté sans changer les dispositions existantes (377).

D'après le devis du 27 mai 1875, les travaux prévus au chœur et aux chapelles sud du chœur, dont la suite n'est pas précisée faute de décomptes détaillés, comprirent :

Travaux de maçonnerie

- Reprises des soubassements du mur des bas-côtés au pourtour du chœur, y compris celui de la chapelle de la Vierge à partir du dallage jusqu'au dessus des appuis des baies des fenêtres.
- Réfection des chéneaux des chapelles Saint-Pierre et du Trésor par l'abaissement des chéneaux afin de démurer les fenêtres des bas-côtés.
- Achèvement du dallage extérieur face nord-ouest du chœur en dalles layées de Thizy.

Travaux de charpente et de couverture

- Restauration de la charpente des chapelles Saint-Pierre et du Trésor par suite de l'abaissement du chéneau côté chœur ainsi que leur découverture et recouvrement en tuiles d'État.

Travaux de sculpture

- Restauration des chapiteaux et des têtes des arcatures des bas-côtés au pourtour du chœur et de la chapelle de la Vierge comprenant la réfection des sculptures manquantes comme suit :

Bas-côté nord: A partir de la 5^e travée à la suite de la tour St.-Jean jusqu'à la 11^e travée têtes, crochets et feuilles.

Bas-côté sud: A partir de la 1^{re} travée de la tour St.-Michel jusqu'à la 11^e travée têtes, crochets et feuilles.

Chapelle de la Vierge: Réfection des têtes et restauration des crochets, chapiteaux et feuilles.

De plus, Piéplu fils avait établi un devis estimatif pour des travaux de restauration de la chapelle St.-Pierre au côté sud du chœur. Ce devis, datant du 23 décembre 1874, s'élevait à un total général de 2.300 francs à payer par le fonds particulier de l'église (378). Il s'agit de la restauration des murs, piliers, voûtes et nervures à l'intérieur de la chapelle St.-Pierre, en application de pierres de taille dure et tendre de Coutarnoux, le remplacement du dallage de cette chapelle en carreaux de Thizy avec bandes en

carreaux jaunes du Jura et la confection d'un autel en pierre de Coutarnoux, ainsi que l'enlèvement de l'ancien confessionnal et de l'ancien autel. Faute de décomptes existants, on peut supposer que ces travaux furent exécutés au cours de l'année 1875.

VII.11 LES TRAVAUX SUIVANT L'ACHÈVEMENT DE LA CAMPAGNE DE 1866 - 1875

La continuation des travaux de restauration n'était pas du tout assurée après l'épuisement du budget de 300.000 francs. Le 1^{er} septembre 1875, le secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts accusa réception d'une demande de secours formulée par le conseil de fabrique pour la réparation des dégâts causés par le bombardement du 20 décembre 1870 et pour l'achèvement des travaux de restauration alors en cours. Il n'en résulta qu'une promesse de soumettre cette demande à l'examen de la commission des Monuments Historiques. Le 30 avril 1876, le conseil de fabrique avait transmis une délibération relative à la situation des travaux de restauration en cours à chacun des ministres des Cultes et des Beaux-Arts, en sollicitant l'ordre de continuer les travaux et d'accorder une subvention supplémentaire. Le conseil sollicita un secours de 30.000 francs par an pendant quelques années encore. Il fit allusion au total de 455.000 francs estimé en 1862 pour une restauration intégrale de la cathédrale, dont 300.000 francs avaient été dépensés jusqu'alors. De fait, le conseil oublia les 20.000 francs accordés et dépensés en 1863 (379).

L'affaire en resta d'abord là. Mais il semble que Piéplu courut certains risques en faisant continuer les travaux de restauration sans nouvel ordre. D'après son décompte estimatif du 25 juillet 1877, il fit continuer les restaurations commencées en 1875 au transept, à la tour St.-Michel et également les travaux de maçonnerie au chœur comme suit (380) :

- L'achèvement des reprises des soubassements des murs collatéraux.
- L'achèvement de la restauration des murs de la chapelle de la Vierge.
- Réfection des enduits de la voûte de la chapelle de la Vierge dont l'état ne permettait plus la restauration.
- L'achèvement de la réfection des chéneaux des chapelles St.-Pierre et du Trésor.

Entre-temps, le 11 juillet 1876, Piéplu avait établi un autre devis estimatif « afin de terminer les parties entreprises et de les rendre à l'exercice du Culte ». Il s'agit pour l'essentiel de la continuation et de l'achèvement des restaurations des sculptures des arcatures de la chapelle de la Vierge et des collatéraux du chœur. Le total général de ce devis s'élevait à 6.069,72 F (381).

Piéplu continua à prendre le risque de faire restaurer les sculptures sans nouvel ordre. D'après son décompte estimatif, établi le 3 juin 1877 et déclaré comme « Annexe des décomptes de l'exercice 1875, complément des sculptures faites en 1876 pour terminer la restauration », Piéplu fit exécuter les travaux aux sculptures comme suit (382) :

PARTIE DU CHŒUR	BAIES	ÉLÉMENTS RESTAURÉS		
Bas-côté nord	Baie 19/21	3 ^e chapiteau Autres chapiteaux	neuf Tête 15: nez, parties de chevelure Crochets	
	Baie 17		Tête 16: couronne, nez, oreilles	
	Baie 15		Tête 17: restaurations diverses	
	Baie 13	1 ^{er} chapiteau 2 ^e chapiteau	Réfection 3 ½ crochets id. Tête 18 (SIBILLA): couronne, nez	
	Baie 11	1 ^{er} chapiteau 2 ^e chapiteau 3 ^e chapiteau	2 crochets 5 crochets Tête 19: nez, partie de barbe 1 crochet	
	Baie 9	1 ^{er} chapiteau 2 ^e chapiteau	2 crochets 2 crochets Tête 20: nez, couronne, chevelure	
	Baie 7	1 ^{er} chapiteau	½ crochet Tête 21 (MOYSES): cornes	
	Chapelle de la Vierge	Baie 5	2 ^e chapiteau 3 ^e chapiteau	4 crochets, tambour réparé 4 crochets, 1 astragale
		Baie 3	1 ^{er} chapiteau 2 ^e chapiteau 3 ^e chapiteau 4 ^e chapiteau	1 crochet 3 feuilles, 2 crochets 4 crochets 2 crochets
		Baie 1	1 ^{er} chapiteau 2 ^e chapiteau 3 ^e chapiteau	1 crochet 2 crochets, 1 astragale 1 crochet
Baie 2		2 ^e chapiteau 3 ^e chapiteau	3 crochets, 1 astragale 3 crochets	
Baie 4		1 ^{er} chapiteau 2 ^e chapiteau 3 ^e chapiteau 4 ^e chapiteau	3 crochets 3 crochets, 1 astragale 1 crochet 2 crochets	
Bas-côté sud		Baie 24/26	4 ^e chapiteau	neuf
	Baie 20/22		Têtes 39, 40, 41: neuves	
	Baie 18	2 ^e chapiteau	neuf	

TÊTES RESTAURÉES EN 1876 :



205. Tête 15



206. Tête 16



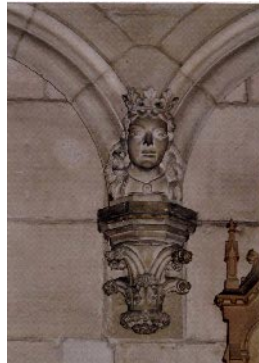
207. Tête 17



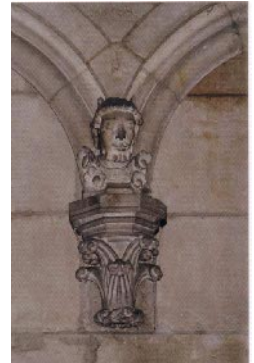
208. Tête 18



209. Tête 19



210. Tête 20



211. Tête 21



212. Tête 39



213. Tête 40



214. Tête 41

VII.12 LE DÉCOMPTE DES TRAVAUX EXÉCUTÉS

Le 10 juin 1877, le contrôleur des travaux des Monuments Historiques avait établi l'arrêté de compte des travaux de restauration exécutés de 1866 à 1875. D'après son constat, la dernière annuité de 20.000 francs sur le budget des Cultes avait été ordonnée le 30 novembre 1875. L'annuité des Monuments Historiques de 10.000 francs devait servir au paiement du solde de la retenue de garantie. Il fit observer que les décomptes dressés par les architectes Piéplu avaient été établis sur des métrés régulièrement tenus. Mais il leur reprocha d'avoir fait exécuter des travaux complémentaires qui pourraient « donner lieu à quelque confusion dans la rédaction des comptes ». Le montant des comptes annuels et le chiffre de la dépense restant à payer excédèrent de 1.683,09 F la somme affectée à la dernière annuité. Le crédit à ouvrir pour solde sur les fonds du budget des Monuments Historiques s'élevait donc à la somme de 11.683,09 F. Cette somme fut débloquée pour le règlement des comptes le 14 juillet 1877.

Le 25 juillet 1877, donc après coup, Piéplu établit les décomptes des travaux de maçonnerie, de sculptures ainsi que de serrurerie et de plomberie, exécutés en 1876. Le total de 11.683,09 F correspondit exactement à la somme de solde constatée par le contrôleur des travaux auparavant (383).

VII.13 LES RESTAURATIONS DES ANNÉES 1878 - 1887

Avec l'établissement de l'arrêté de compte des travaux de restauration exécutés au cours de la campagne de 1866 à 1875 par le contrôleur des Monuments Historiques et l'achèvement des travaux en suspens réalisés en 1876, la grande période d'une restauration intégrale de la cathédrale d'Auxerre était terminée. Pourtant, il restait encore des parties à aménager (384).

Le 13 mai 1878, Piéplu fils, entre-temps nommé « Architecte attaché à la commission des Monuments Historiques », avait établi un devis des travaux de diverses natures à exécuter pour la restauration de la chapelle de la Vierge. Il s'agit d'une restauration complète des trois verrières du fond, dont l'une avait été brisée lors du bombardement en 1870. Le total de ce devis s'élevait à 16.149,25 F. Le 21 mai 1878, le dossier de ce projet fut transmis par Viollet-le-Duc, alors secrétaire de la commission des Monuments Historiques, à Émile Boeswillwald pour suite à donner. L'approbation du projet par le ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts suivit le 20 août 1878. Mais il fallait encore régler la participation d'autrui aux dépenses. Finalement, le 15 mai 1879, le ministre put inviter Piéplu à employer les ressources disponibles pour la restauration de la chapelle de la Vierge, bien qu'elles n'atteignaient pas le chiffre du devis. Les subventions se composèrent ainsi :

• Ministère des Beaux-Arts	7.000 F
• Ministère des Cultes (en deux annuités)	6.000 F
• Conseil général de l'Yonne	2.000 F
➤ Total	15.000 F

Les travaux de restauration de la chapelle de la Vierge faisant partie des devis du 11 juillet 1876 et de celui du 13 mai 1878 furent exécutés au cours de l'année 1879. La restauration des vitraux fut confiée à L. Steinheil, qui faisait cette fois équipe avec C. Leprevost, peintre-verrier à Paris. Ils envoyèrent leur confirmation d'engagement au ministre le 6 juin 1879.

D'après les décomptes établis par l'architecte le 31 décembre 1879, les travaux exécutés se résumèrent comme suit :

- Travaux de maçonnerie en pierre de taille de Coutarnoux, de Molesmes et de pierre de taille appartenant à l'administration, à divers endroits des murs
- Travaux de vitrerie :
La verrière de gauche [1], l'arbre de Jessé, fut complétée et restaurée. Elle fut remise à sa place d'origine après avoir été déplacée avec ses panneaux du XIII^e siècle dans le déambulatoire, suite à l'offre d'une verrière de Job par le diacre Regnault Martin en 1590 (385). La restauration des deux autres verrières [0 et 2], prévue dans le devis du 13 mai 1878, resta en suspens
- Travaux de sculpture aux arcatures, y compris serrurerie et plomberie pour chapiteaux et colonnettes du cénotaphe.



215. Vue sur les verrières 1-0-2 à l'est de la chapelle de la Vierge

Les derniers travaux de sculpture se résumèrent comme suit :

PARTIES	BAIES	ÉLÉMENTS RESTAURÉS
Cénotaphe	Baie 6	1 ^{ère} arcature: 2 chapiteaux pendentifs compris bagues et tailloirs ½ chapiteau engagé de droite, compris bague et tailloir Têtes 31, 32: neuves
Arcatures	Baie 5	Têtes 22, 23: neuves
	Baie 3	Tête 24: neuve Tête 25: restaurée
	Baie 1	Tête 26: neuve
	Baie 0	2 ^e chapiteau: neuf Tête 27(Vierge): neuve
	Baie 2	Tête 28: neuve
	Baie 4	Têtes 29, 30: neuves
	Divers	Chapiteaux à restaurer



216. Cénotaphe
(Ancien emplacement du tombeau des Chastellux)



217. Sculpture d'ange
derrière la 2^e colonnette



218. Sculpture d'ange
derrière la 3^e colonnette



219. Tête 22



220. Tête 23



221. Tête 24



222. Tête 25



223. Tête 26



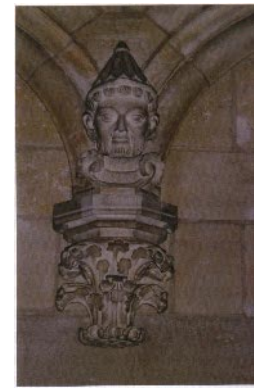
223. Tête 27



224. Tête 28



225. Tête 29



226. Tête 30



227. Tête 31



228. Tête 32

TÊTES REFAITES EN 1879

Selon l'avis du contrôleur des travaux des Monuments Historiques du 17 avril 1880, les dépenses de travaux de restauration de la chapelle de la Vierge s'élevèrent à 11.803,05 F (386). Il s'en suivit que la dépense à la charge du département fut payée sur l'allocation de 2.000 francs. Pour solder le surplus il resta à allouer :

- Un crédit de 3.802,03 F sur le budget des Monuments Historiques
- Une somme de 1.728,02 F à payer par la ville d'Auxerre en complément de la subvention de 6.000 francs accordée par les Cultes.

Les restaurations reportées des deux fenêtres de face [0 et 2] de la chapelle de la Vierge furent reprises au cours des années 1880 à 1887. La restauration de la verrière de gauche [1], qui fit déjà partie des décomptes du 31 décembre 1879, était encore à compléter. La verrière de droite [2], la légende de Théophile, fut complétée et restaurée. Elle avait retrouvé sa place d'origine après avoir été déplacée en 1587 dans la baie 7 au déambulatoire côté nord, suite à l'offre d'une verrière de Sainte-Félicité par le chanoine Nicolas Cochot. Cette verrière fut détruite par le bombardement de 1870. La verrière centrale [0] contenant des scènes de la vie de la Vierge fut refaite à neuf en remplaçant de celle de 1600 (387).

Le décompte de ces travaux, établi sous la responsabilité de l'architecte Paul Boeswillwald, attaché à la commission des Monuments Historiques depuis 1885, s'élevait à 9.484,66 F (388). Ainsi se termina définitivement la période des grandes restaurations du XIX^e siècle.

VII.14 LES PROBLÈMES D'ENTRETIEN DE LA FIN DU SIÈCLE

Néanmoins, il restait toujours le problème de l'entretien de la cathédrale. Le conseil municipal n'était plus disposé à maintenir les subventions annuelles de 2.000 francs accordées auparavant pour l'entretien de l'édifice. Les députés décidèrent de supprimer cette subvention au budget de 1889. Malgré l'intervention ministérielle du 20 octobre 1888 qui incitait le conseil municipal à corriger sa décision, la commission des finances de la ville d'Auxerre, dans la séance du 11 décembre 1888, proposa au conseil municipal de rester sur sa décision de rejet du crédit. A la prochaine occasion, le ministre fit sentir son mécontentement envers l'administration municipale. Le 4 novembre 1889, il refusa l'aide pour la réparation d'importantes dégradations aux couvertures du chœur côté sud, causées par un violent ouragan, en rappelant que l'entretien du monument incombait à la ville. Le 11 mars 1890 une légère amélioration de l'attitude du conseil municipal se manifesta par le vote d'un crédit de 1.000 francs pour faire exécuter des réparations urgentes demandées par le préfet le 9 novembre de l'année précédente (389).